

**Université  
des Antilles**



# Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 29 Mai 2018

# Conseil d'Administration

Mardi 29 Mai 2018 à 9 heures en MARTINIQUE

## Liste d'émargement

| CC            | Nom                       | Prénom       | Fonction     | Implantation | SIGNATURE                |
|---------------|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Collège A : 6 | GEOFFROY                  | Michel       | PR           | 971          | <b>P</b>                 |
|               | JANKY                     | Eustase      | PRESIDENT UA |              | <b>P</b>                 |
|               | MONTAUBAN                 | Jean-Gabriel | PR           | 971          | <b>P</b>                 |
|               | BERTIN-ELISABETH          | Cécile       | PR           | 972          | <b>P</b>                 |
|               | CESAIRE                   | Raymond      | PR           | 972          | PROCURATION M. JANKY     |
|               | VIRASSAMY                 | Georges      | PR           | 972          | <b>P</b>                 |
| Collège B : 6 | CASSIN                    | Laura-Line   | MCF          | 971          | <b>P</b>                 |
|               | HERTOGH                   | Claude       | MCF          | 971          | PROCURATION M. MONTAUBAN |
|               | NAGAU                     | Jimmy        | MCF          | 971          | <b>P</b>                 |
|               | AURELIA-TOTO              | Dominique    | MCF          | 972          | <b>P</b>                 |
|               | COLOT                     | Serge        | MCF          | 972          | <b>P</b>                 |
|               | MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN | Odile        | MCF          | 972          | <b>P</b>                 |
| IATOS :<br>4  | GERARDIN                  | Frédéric     | BIATSS       | 971          | <b>P</b>                 |

|                                       |                      |            |                         |     |   |
|---------------------------------------|----------------------|------------|-------------------------|-----|---|
|                                       | <b>HARAL</b>         | Bruno      | BIATSS                  | 971 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>KIMBOO</b>        | Karine     | BIATSS                  | 972 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>PORTECOP</b>      | Olivier    | BIATSS                  | 972 | <b>P</b>                                  |
| <b>Etudiants : 4</b>                  | <b>LARROUY</b>       | James      | Etudiant                | 971 | <b>PROCURATION M. GEOFFROY</b>            |
|                                       | <b>MISERIAUX</b>     | Loïc       | Etudiant                | 971 | <b>PROCURATION L. CASS</b>                |
|                                       | <b>TRESFIELD</b>     | Steeve     | Etudiant                | 972 | <b>A</b>                                  |
|                                       | <b>GABOURG</b>       | Raïssa     | Etudiant                | 972 | <b>P</b>                                  |
| <b>Personnalités Extérieures : 10</b> | <b>PENCHARD</b>      | Marie-Luce | Conseil Régional        | 971 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>NELLA</b>         | Aurélie    | CTM                     | 972 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>GATIBELZA</b>     | Josiane    | Ville Universitaire     | 971 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>BRAVO-PRUDENT</b> | Arlette    | Ville Universitaire     | 972 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>KECLARD</b>       | Lisiane    | Personnalité extérieure | 971 | <b>A</b>                                  |
|                                       | <b>ALICE</b>         | Jean       | Personnalité extérieure | 971 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>NAGAPIN</b>       | Henri      | Personnalité extérieure | 971 | <b>P</b>                                  |
|                                       | <b>THOUARD</b>       | Emmanuel   | Personnalité extérieure | 972 | <b>A</b>                                  |
|                                       | <b>HAYOT</b>         | Bernard    | Personnalité extérieure | 972 | <b>A</b>                                  |
|                                       | <b>MORINIÈRE</b>     | Max        | Personnalité extérieure | 972 | <b>A</b>                                  |
| <b>Invités de droit</b>               | <b>FOURAR</b>        | Mostafa    | Recteur                 | 971 | <b>REPRESENTE PAR M. DELACOURT</b>        |
|                                       | <b>JAN</b>           | Pascal     | Recteur                 | 972 | <b>REPRESENTE PAR MME ROBERTIN-DESROC</b> |

|                |                          |                  |  |                         |          |
|----------------|--------------------------|------------------|--|-------------------------|----------|
|                | <b>MALHEY</b>            | Bruno            | Directeur Général des Services                     | Administration Générale | <b>P</b> |
|                | <b>RINALDO</b>           | Lysiane          | Agent Comptable                                    | Administration Générale | <b>P</b> |
|                | <b>SUBITS</b>            | Vincent          | DAF  | Administration Générale | <b>P</b> |
|                | <b>GARNIER</b>           | Gladys           | DAJ  | Administration Générale | <b>A</b> |
|                | <b>LAPLAIGE-AURIAULT</b> | Charline         | Adjointe DRH Resp. PGAFP                           | Administration Générale | <b>P</b> |
|                | <b>AUDEBERT</b>          | Christophe       | DGSA   | Administration Générale | <b>A</b> |
|                | <b>EPAMINONDAS</b>       | Angéla           | Ched de Cabinet                                    | Administration Générale | <b>A</b> |
| <b>Invités</b> | <b>MERIL</b>             | Alex             | Vice-président du Pôle Guadeloupe                  | 971                     | <b>A</b> |
|                | <b>JOSEPH</b>            | Philippe         | VP délégué à l'innovation pédagogique              | Administration Générale | <b>P</b> |
|                | <b>MOLINIE</b>           | Jack             | Vice-président délégué à la répartition des moyens | Administration Générale | <b>P</b> |
|                | <b>ROBERTIN-DESROC</b>   | Marie-Jacqueline | Rectorat MTQ                                       | 972                     | <b>P</b> |
|                | <b>DELACOURT</b>         | Philippe         | Rectorat GPE                                       | 971                     | <b>P</b> |
|                | <b>CHOLET</b>            | Stéphane         | VP étudiant Etablissement                          | Administration Générale | <b>A</b> |



## **Conseil d'Administration du 29 mai 2018 à** **9h**

*Salle des conseils du Pôle Martinique, Campus de Schœlcher*

### **Ordre du Jour**

- 1. Propos liminaires du Président**
- 2. Adoption du Procès-Verbal du CA du 24 04 2018 (vote)**
- 3. Affaires budgétaires et financières : (vote)**
  - a) Primes pour Charges Administratives (PCA) ;
  - b) Admission en non valeurs ;
  - c) Durée d'amortissement du patrimoine immobilier ;
  - d) Compte financier 2017.

#### **4. Affaires institutionnelles et juridiques : (vote)**

Elections professionnelles du 06 décembre 2018 : décision portant sur les parts respectives d'hommes et de femmes composant les effectifs pris en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour le renouvellement du Comité Technique de l'Université des Antilles.

#### **5. Affaires ressources humaines : (vote)**

Calendrier 2018/2019 de fermeture de l'établissement et des congés des  
Personnels BIATSS

#### **6. Questions diverses.**

(Début de la séance à 10h00)

**M. le Président Eustase JANKY** – M. le DGS, pouvez-vous me faire un point quorum, s'il vous plaît ?

**M. Bruno MALHEY (DGS)** – Avec cinq procurations et vingt-deux présents parmi les membres ayant voix délibérative, le quorum est atteint.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Bonjour à tous et bienvenue. Nous allons pouvoir commencer le conseil d'administration de ce mardi 29 mai 2018, conseil d'administration consacré plus particulièrement aux affaires financières dont le compte financier de l'établissement. Je vous prie de nous excuser pour cet envoi tardif du document, l'agent comptable n'a pu faire mieux. S'il le faut, elle vous l'expliquera tout à l'heure.

## **PROPOS LIMINAIRES**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai trois informations à vous donner : une qui concerne le projet stratégique de l'établissement, une sur l'offre de formation et pour l'autre, je vous en parlerai après.

Lors du dernier conseil d'administration, je vous avais présenté le projet stratégique de l'établissement avec des points forts relatifs à la formation, la recherche et la gouvernance. Ce projet stratégique a été présenté au ministère le 22 mai. Il y avait beaucoup de monde à cette réunion : la DGESIP, la DGRI, la DAGE, la DRH, nos deux Recteurs, les deux délégués régionaux à la recherche et à la technologie ainsi que les spécialistes des ministères, nous étions 18 au total. Il y a eu beaucoup d'échanges entre les responsables et moi-même, des échanges très fructueux. J'ai répondu aux différentes questions, des questions qui ont dépassé largement le plan stratégique : des questions d'ordre financier, d'ordre RH. A la suite de ces échanges, ils m'ont proposé de m'envoyer un document relativement complet, avec des jalons c'est-à-dire des actions à valider à certaines périodes du contrat. Nous présenterons ce document au conseil d'administration du mois de juin. Ce contrat sera signé le 3 juillet au ministère alors que l'offre de formation sera signée le 10 juillet, ce ne sont pas les mêmes choses. Nous attendons ce document pour voir les remarques qui nous ont été faites et nous réagissons en fonction.

Concernant l'accréditation (l'offre de formation) nous avons eu une information assez récente de la DGESIP, nous recevrons cette semaine les remarques relatives à l'accréditation c'est-à-dire la soutenabilité. Je rappelle que nous avons déjà un premier avis de l'HCERES sur l'aspect scientifique de nos formations et que la majorité de nos formations avaient obtenu un avis favorable. Il y a une différence avec la soutenabilité c'est-à-dire la capacité de l'établissement à ouvrir ces formations maintenant ou plus tard (je rappelle que l'on peut être accrédité et ouvrir la formation plus tard, l'année prochaine ou dans deux ans mais au cours de ce contrat). C'est cette réponse qui nous sera envoyée cette semaine. A partir de là, je verrai les formations qui posent problème, toutes les formations et toutes les équipes d'accueil pour lesquelles le ministère aura fait des remarques. A ce moment-là commencera la navette entre le porteur de projet, le Doyen et le V/P CFVU pour les formations et entre le directeur du laboratoire, le V/P CR, le Doyen et le Président pour ce qui concerne la recherche. Ces navettes pourront être effectuées au fil de l'eau c'est-à-dire que nous enverrons les informations au ministère au fur et à mesure que nous interviendrons sur une formation ou sur une équipe de recherche. Quand nous aurons fini ces navettes, un document final nous sera envoyé. J'espère que nous recevrons très rapidement ces documents (le document sur la recherche, le document sur l'offre de formation et le document sur le plan stratégique) car nous devons réagir très rapidement soit avant la fin du mois de juin. Les réunions que nous avons tenues avec les V/P Pôle, les Doyens, les porteurs de projet, les V/P CFVU nous ont permis de nous

préparer à répondre en fonction des remarques qui nous seront faites. Si on nous dit qu'une formation ne peut pas tenir la route, qu'il faut changer notre mode d'enseignement, nous serons déjà préparés.

Concernant « Parcoursup », vous savez que le 22 mai était une date importante pour tous les présidents d'université. Nous craignons qu'il y ait des blocages au niveau des universités, surtout en métropole car les étudiants ont reçu une proposition et n'avaient que 7 jours pour prendre une décision (du 22 au 28 mai, c'est-à-dire jusqu'à hier). La première vague a répondu. Je demanderai à notre spécialiste de la plate-forme « Parcoursup » – M. GERARDIN – de nous faire un point.

Avant de passer la parole à M. GERARDIN, je finirai en rappelant que les universités sont autonomes et que je tiens à ce que cette autonomie soit strictement respectée. Aucune réunion organisée par des personnes extérieures à l'université, dans les locaux de l'université, ne peut se tenir sans l'accord du Président. Je le dis et j'espère vraiment être entendu pour éviter que l'université ne soit ouverte à tout le monde et ne devienne ingérable.

Monsieur GERARDIN, pouvez-vous nous donner quelques informations récentes ? Je crois savoir que les derniers ont répondu à 18h00, hier soir.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je m'exprime en tant que responsable administratif de la DOSIP qui fait le suivi de « Parcoursup », pour l'établissement. Hier à 23h57 (heure de Paris), 1033 étudiants en Guadeloupe avaient accepté les propositions sans attente et 775 étudiants en Martinique. Pour les propositions acceptées avec attente, il y a 621 étudiants en Guadeloupe et 453 étudiants en Martinique. Nous nous approchons – aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique – du nombre de primo-entrants inscrits en Guadeloupe en 2017-2018 : 1033 plus 621, nous en sommes à 1700, nous avions 1885 primo-entrants inscrits. Il faut être très prudent car il faut encore que les élèves de terminale passent le bac. Nous savons que même si nous avons un taux de réussite important, il y aura un taux d'échec au bac ; il faut donc relativiser les chiffres. En Martinique, nous sommes à 775 plus 453 soit un peu plus que 1200 alors qu'en primo-entrants inscrits en 2017-2018, nous étions à 1314 étudiants. Nous nous rapprochons de ces étiages, « Parcoursup » étant une procédure d'allocation et réallocation en fonction de la libération des places qui s'opère une fois que les étudiants donnent une acceptation à une formation proposée. Depuis hier, nous avons 150 étudiants de plus en Guadeloupe et 150 de plus en Martinique parmi les affectations sans attente.

Il faut noter – je n'ai pas eu le temps ce matin, il faut regarder formation par formation – que parmi les 1033 en Guadeloupe qui ont fait une acceptation sans attente, 229 ont accepté sous condition de « oui si » soit des modules de renforcement, soit une année de licence supplémentaire ce qui fait 22 % du total. En revanche, il n'était que 75 en Martinique à avoir fait une acceptation en « oui si », ce qui représente environ 10% des 775. Là aussi, il faut relativiser ces chiffres parce qu'il y a davantage de formations en Guadeloupe qui ont fait des propositions de parcours « oui si » qu'en Martinique. Par rapport à l'ensemble des étudiants qui ont accepté un « oui si », il y en a 75 % sur les formations en Guadeloupe et 24 % sur les formations de Martinique. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin, il faut être très prudent parce qu'il faut encore que ça passe au crible des résultats du bac. Il y a un ensemble de demandes qui ont été formulées aux deux recteurs des académies de Guadeloupe et de Martinique pour ce qui est de la commission d'accès à l'enseignement supérieur.

M. DELACOURT me faisait part d'une centaine de cas qui ont tous eu des réponses « non » à des choix de formations sélectives et qui demandent à ce qu'on leur trouve une solution. Il est difficile de faire des projections – je parle sous le contrôle de M. le Recteur de Guadeloupe – parce qu'on est à l'œuvre avec un algorithme qui fait de l'allocation et réallocation formation par formation, choix par choix, université par université, académie par académie et qu'il y a des milliers et des milliers d'occurrences possibles. On

peut raisonner en vases communicants au départ et à la fin en fonction des volumes d'élèves inscrits – c'est ce qu'a fait le ministère pour éviter qu'il y ait des gens « sur le carreau » – mais en même temps, dans le processus lui-même il est difficile de faire une estimation des vases communicants quand ils se déversent les uns dans les autres.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une photographie à un moment donné, tout en sachant que...

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – J'ai une bonne nouvelle, M. le Président. Je note et je remercie toutes les équipes, qu'elles soient en Guadeloupe ou en Martinique, pour nous avoir fait remonter, pour avoir pu faire des classements, quel que soit la philosophie ou la stratégie qui a été adoptée, toutes sont respectables, soit du « oui », soit du « oui » et du « oui si », toutes sont justifiées par des pratiques pédagogiques, la connaissance du terrain. Le travail avec les deux V/P de CFVU, en lien avec les équipes, a permis que nous n'ayons pas eu de bug majeur à la fois dans le paramétrage, dans le pilotage et la décision, mises à part quelques petites scories avec une très bonne réactivité avec les deux CIO où chaque fois que nous avons une interpellation à faire, nous avons eu des retours et des réponses. Je le signale aux autorités académiques. Globalement, par rapport aux émois que l'on a pu connaître dans les autres universités en France, nous n'avons pas eu à vivre cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je voudrais remercier toutes les équipes qui ont travaillé pour nous permettre d'avoir ces chiffres aujourd'hui et d'en avoir un peu plus tard encore. Je rappelle que c'est une photographie à un moment donné, que l'outil continue à fonctionner et que le nombre d'étudiants de notre université ne sera véritablement connu qu'à partir du 21 septembre. La procédure complémentaire commence le 26 juin, ce n'est qu'à partir du 21 septembre que nous connaissons le nombre exact d'étudiants de notre université. Nous devons encore attendre, au fur et à mesure que nous avançons, on affine le travail. Je pense qu'à quelques dizaines près, nous connaissons les chiffres début septembre.

Avant de passer la parole à M. le Recteur, je voudrais le remercier d'avoir fait le déplacement en Martinique, merci d'être à nos côtés. M. le Recteur de la Martinique s'est fait représenter, vous lui transmettez le bonjour de ma part. C'est avec plaisir que nous l'accueillerons ici. Je comprends qu'il puisse être occupé, chacun de nous à des responsabilités, il nous est difficile d'être partout.

Merci M. le Recteur, merci de votre participation à notre conseil.

**M. Mostafa FOURAR** (*Recteur de Guadeloupe*) – Merci Monsieur le Président. C'est mon devoir donc c'est aussi avec plaisir que je suis avec vous. A travers vous, Monsieur le Président, je voudrais remercier M. GERARDIN en particulier mais aussi tous vos services. Comme l'a souligné M. GERARDIN, la situation dans les universités métropolitaines est un peu compliquée par rapport à « Parcoursup ». Il y a beaucoup d'émoi quant à ce processus alors qu'il est complètement normal. Il n'y a vraiment aucune anomalie. C'est vrai que quand vous avez des centaines de milliers d'étudiants qui se connectent à la même minute, il y a bien évidemment une saturation au début mais par la suite, les choses se sont déroulées de manière normale. En tout cas, en Guadeloupe et en Martinique, les choses se sont passées de manière vraiment très normale. Nous avons enregistré très rapidement un taux assez élevé de réponses... au moins une proposition d'entrée pour 75 % des étudiants de l'académie alors que c'est un chiffre qui a été fixé par le ministère, au niveau national, à l'échéance de la fin des épreuves du bac. L'académie est à taille humaine, ce n'est donc pas aussi compliqué que pour les autres académies mais le processus a bien fonctionné parce qu'il y a eu un travail constant entre les différents partenaires : l'université mais aussi les lycées qui préparent aux BTS et l'IUT au sein de l'université. Je tenais absolument à souligner la qualité de ce travail mais ce n'est pas fini. Cela a été rappelé, c'est un processus continu et individualisé. Nous avons 329 jeunes qui ont reçu une réponse négative parce qu'ils n'ont fait que le choix de formations sélectives. Parmi eux, une centaine a saisi la commission, nous ferons un travail individualisé pour essayer de proposer des solutions à ces jeunes, au plus près de leur

souhait. Nous allons encore vous solliciter pour travailler ensemble. Comme vous l'avez rappelé, au niveau du calendrier, ça s'étalera jusqu'au mois de septembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Allez-y.

**Mme** – Pour la Martinique, jusqu'à hier, 70 jeunes avaient sollicité la commission.

**M. le Président Eustase JANKY** – Dès le 22 mai, nous aurions pu commencer à proposer une affectation à ces jeunes. Il faudrait voir exactement ce qu'ils veulent et réunir les commissions pour pouvoir les affecter. Je vous ai parlé de l'ordre du jour spécialement consacré aux affaires budgétaires et financières mais avant d'aborder le 1<sup>ier</sup> point à savoir l'approbation des PV, je voudrais savoir si vous avez des questions diverses ? Mme Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'avais envoyé un message – je pense que l'ensemble des membres de ce CA l'a vu – pour demander à ce que soit inscrit à l'ordre du jour le point accréditation de « Parcoursup ». Je vous remercie de nous avoir déjà donné de nombreux éléments dans ces propos liminaires, éléments qui ont été complétés par les propos de M. GERARDIN, mais je vous fais la même proposition. Etant donné la situation dans laquelle nous sommes et vu les délais qui sont les nôtres, il est important que nous puissions continuer à discuter de « Parcoursup » et de l'accréditation. Pour ma part, je souhaitais que ce soit un point à l'ordre du jour, vous ne l'avez pas souhaité jusque-là, ce sera en questions diverses. Pour ma part, ce serait mieux si c'était un point de l'ordre du jour. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – J'ai une question diverse concernant la mission « hygiène et sécurité » au sein de l'établissement.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a plus d'autre question, nous allons passer... Monsieur MONTAUBAN.

**M. Jean-Gabriel MONTAUBAN** (*PR 971*) – J'ai une question sur la Fondation GBH.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Une question sur l'organisation du suivi des marchés publics de l'université.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que c'est la dernière question diverse, nous pouvons passer au 1<sup>ier</sup> point de l'ordre du jour : approbation du PV du CA du 24 avril 2018.

## **1- APPROBATION DU PV DU CA DU 24 AVRIL 2018**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez reçu ce PV. Avez-vous des remarques ? Mme FRANCOIS HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – A la page 28, pour le vote relatif à l'approbation des critères de répartition, je vois cinq abstentions. Pour ma part, j'avais voté contre avec une procuration. Je vous précise par ailleurs qu'il y a sept voix « contre ». C'est la première chose. La

2<sup>ème</sup> remarque c'est que vous dites que Mme FRANCOIS HAUGRIN vote pour trois personnes. Je ne pense pas que j'ai pu voter pour trois personnes.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une erreur.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – Je pense qu'au lieu de positionner les votes dans la case « contre », ils l'ont été dans la case « abstention », c'est une erreur.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'ai bien dit cinq voix « contre », nous allons vérifier.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – Je vous reprecise que j'ai bien voté « contre » avec une procuration, en ce qui me concerne ça fait deux voix « contre ». Je poursuis : concernant le vote sur l'approbation du plan stratégique de l'université (page 45), je me suis abstenue, ça fait donc deux abstentions.

**Mme Raïssa GABOURG** (Etudiante 971) – Ma collègue, Mme Kéiza AGAPE, est absente aujourd'hui mais dans la liste d'émargement de ce PV elle est portée absente alors qu'elle était en retard.

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement, elle est arrivée en retard, je m'en rappelle. Vous prenez note M. le DGS afin de corriger ? Mme Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Par rapport aux deux points soulevés par Mme FRANCOIS-AUGRIN, concernant le vote sur l'approbation des critères de répartition, il me semble avoir voté « contre ». J'avais une procuration, donc cela fait deux voix « contre » me concernant. Pareil pour l'approbation du plan stratégique, il me semble que j'avais voté « contre » et pas simplement « abstention », en tout cas pas ce qui est indiqué dans le document.

Sinon pour ce qui est des mots « inaudibles » : à la page 9, « *peut-être plus que les allers retours engendrés...* » je crois que c'était « *par la difficulté de ce dossier* ». A la page 10, il y a un « il » qui en fait est un « elle », je disais « *qu'elle ne me semblait pas suffisante* » je parlais de la lettre de cadrage. A la page 12, quand je m'exprime, la partie « *inaudible* », je parlais de l'opposition entre raison et passion, c'était ce terme. Je trouvais dommageable d'opposer raison et passion. A la page 25 – vous me direz que ce n'est pas très grave – la transcription de mes propos ne suit pas tout à fait les règles de la grammaire et de l'orthographe. Il y a une phrase qui commence par « *quelles que soient les disciplines* » (c'est répété deux fois), il faut faire la correction parce que ça ne s'écrit pas en un seul mot, il faut faire l'accord au féminin et au pluriel. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Juste pour confirmer mon vote concernant la répartition des moyens, j'avais voté « contre ». A la page 44 il est indiqué « *Mme* », c'est moi qui avais pris la parole pour les deux interventions. Je souhaiterais que vous puissiez revoir le vote concernant le poste du pôle Guadeloupe parce qu'il me semble que je n'ai pas voté « pour ».

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons vérifier et procéder aux corrections.

M. COLOT.

**M. Serge COLOT** (MCF 972) – Je n'ai pas d'observation particulière sur le PV, par contre j'aimerais signer la feuille de présence pour qu'il n'y ait pas de malentendu au niveau du comptage.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Il y a encore des mots « *inaudibles* » à la page 40. Au milieu de ma prise de parole « *ce n'est pas du tout du détail, me semble-t-il, il me semblait que l'on ne pouvait retenir l'idée que ce texte aurait réuni les travaux réalisés par les collègues* ». Je pense qu'à la fin il y a aussi des projets qui sont en cours ». A la page 45, je ne sais pas si ça retranscrit bien ce qui s'est passé j'ai pris la parole alors que vous ne souhaitiez pas que je la prenne, je ne sais plus exactement ce qui avait été dit. J'assume que j'ai pris la parole pour expliquer mon vote comme le faisait habituellement M. GERARDIN. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Mon intervention ne concerne pas le PV, je voulais que l'on fasse un point sur les procurations.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pendant que l'on fait le point sur les procurations, je voudrais vous dire qu'au niveau du CA, c'est exactement comme dans les autres instances. C'est le Président qui donne la parole, le collègue prend la parole une fois qu'on la lui a donnée et il se présente. Il y a beaucoup d'erreurs dans la transcription des informations par la société, nous apportons des corrections et malgré tout cela, il en reste encore à faire. Essayons de parler distinctement dans le micro parce que nous sommes enregistrés. Essayons de prendre la parole une fois que la parole est donnée et de ne pas parler en même temps qu'un autre collègue pour éviter les mots inaudibles. Essayons d'être assez fermes sur la prise de parole. Nous avons mis en place cette même organisation au niveau du CT et ça a bien fonctionné. Les collègues ont compris qu'ils doivent s'annoncer quand ils prennent la parole, c'est beaucoup plus facile pour la société qui gère la transcription.  
Un point sur les procurations.

**M. Bruno MALHEY** (*DGS*) – Procurations :

Emmanuel THOUARD donne procuration à Mme Odile FRANCOIS HAUGRIN.

Claude HERTOIGH donne procuration à M. Jean-Gabriel MONTAUBAN.

M. Steeve TRESFIELD donne procuration à Mme BERTIN ELISABETH.

Mme Lisiane KECLARD donne procuration à M. Jean ALICE.

M. Loïc MISERIAUX donne procuration à Mme Laura-Line CASSIN.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme NELLA.

**Mme Aurélie NELLA** (*CTM 972*) – Effectivement, je pense qu'il y a peut-être eu une erreur de retranscription pour le vote sur la répartition des critères. On peut considérer que les cinq abstentions sont des voix contre mais personnellement je m'étais abstenue.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a effectivement des erreurs. Je pense qu'il faudrait réécouter l'enregistrement afin de procéder aux corrections. Mme AURELIA.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO** – Je m'étais abstenue pour le vote sur la répartition des critères.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. le DGS est parti. Mme LAPLAIGE, pouvez-vous prendre note de la remarque que vient de faire Mme AURELIA ? Y a-t-il d'autres remarques ? Si non, nous passons au vote.

**VOTE**



|                                    |                           |           |
|------------------------------------|---------------------------|-----------|
| Approbation du PV du 24 avril 2018 | Ne prend pas part au vote | 0         |
|                                    | Abstention                | 1         |
|                                    | Contre                    | 0         |
|                                    | Pour                      | <b>26</b> |

**Le PV est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

## **2- PRIMES ET CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA)**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez le document dans votre dossier. Il s'agit des deux directeurs des écoles doctorales. Mme LAPLAIGE, je vous donne la parole.

**Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT** (*Adjointe DRH/ Responsable PGAFP*) – Il s'agit d'une modification du vote du conseil d'administration du 30 novembre dernier qui consiste à préciser les bénéficiaires et notamment la partie « responsables d'écoles doctorales » qui émargent au référentiel et pour lesquels il est souhaité de ne pas laisser le choix entre émarger au PCA ou au référentiel mais de maintenir uniquement au référentiel à hauteur de 60 HETD.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des questions, des remarques ? Nous allons passer au vote sur ce document.

### **VOTE**



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation des PCA des directeurs d'écoles doctorales | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>27</b> |

Les P.C.A. sont approuvées à l'unanimité des voix.

## **3- AFFAIRES FINANCIERES**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Mme RINALDO je vous donne la parole.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous allons aborder les premières questions financières.

**a) Les admissions en non-valeur** pour lesquelles on vous a transmis deux tableaux. L'admission en non-valeur est une procédure qui permet à l'agent comptable de présenter au conseil d'administration les sommes qu'il n'arrive pas à recouvrer. Malgré toutes les procédures que l'agent comptable a à sa disposition, il a parfois une impossibilité de pouvoir saisir les sommes qui sont dans la comptabilité pour un certain montant. Pour le compte 46-311, par exemple, nous avons quatre débiteurs qui nous doivent 17 630 euros et pour lesquels nous avons fait différentes choses (*tableau de droite*) au niveau de la comptabilité. Les dates que vous voyez correspondent aux dates de relances écrites par lettres recommandées ou courriers simples. Il y a eu quatre courriers simples pour chacun. Ensuite, nous avons demandé des créances simplifiées, les agents comptables des établissements publics ayant maintenant la possibilité de saisir les comptes en banque des personnels et des sociétés. Nous avons demandé des créances simplifiées sur leur compte en banque en passant par une société au niveau de la DRFIP qui nous donne les numéros des comptes en banque des personnes intéressées. Nous avons eu à chaque fois des réponses : soit le compte était clos, soit il n'y avait pas suffisamment d'argent sur le compte. Ce sont des créances qui datent de 2013 et de 2011. Malheureusement, je vous les présente pour les sortir de la comptabilité.

Ensuite vous le compte 46-78, où nous avons sept débiteurs qui posent des problèmes pour le recouvrement. Certains de ces dossiers sont allés à l'huissier pour les quatre premiers. Malgré cela, nous n'avons pas toujours réussi à recouvrer les sommes. Il y a ensuite les prestations de l'université Paris Nord pour lesquelles il y a eu un doublon. Nous ne pouvons pas faire de relance car ils nous ont répondu que ces titres qui datent de 2013 avaient été émis à tort, il faut donc les sortir de la comptabilité.

Ensuite il y a une prestation d'un personnel logé pour 23 euros que l'on n'arrive pas à saisir et enfin la (*inaudible*) qui n'a jamais remboursé la brochure « REPERE ». Le montant du 46-318 est de 8694,59 euros. Vous avez ensuite le compte 46-312, où vous avez pas mal de créances du Conseil Régional de la Martinique, de Pôle emploi, du FONGECIF Guadeloupe et d'OPCALIA. Ce sont souvent des formations pour un certain nombre de personnes qui ont bénéficié de prises en charge par ces organismes. Le plus souvent les remontées n'ont pas été faites, on n'a pas justifié que ces personnes avaient bien suivi leur formation, on n'a donc pas pu obtenir le remboursement des frais de formation de ces personnels. Il y en a pour 16238,30 euros. Au total, les admissions en non-valeur de ces trois comptes s'élèvent à 42 562,89 euros.

Il vous est ensuite présenté un autre tableau d'admissions en non-valeur pour les créances irrécouvrables, à la demande de notre commissaire aux comptes qui a estimé qu'il fallait les passer en non-valeur parce que les relances que nous faisons ne donnaient rien ou alors parce qu'il s'agissait souvent des titrés par erreur, parce que souvent les titres de recettes étaient faits en fonction de la subvention et non en fonction des remontées de dépenses à l'époque. Il y en a pour 2 074 883,68 euros. C'est une somme conséquente. Ces opérations d'admissions en non-valeur permettront de toiletter la comptabilité de l'université puisque nous sommes face à un certain nombre de recettes qui n'ont pas lieu d'être.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Je n'ai pas bien compris la différence que vous faites entre les déclarations de dépenses faites et la somme affichée.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je n'ai pas compris la question.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Vous nous dites qu’il y a eu une confusion entre la déclaration de dépenses et la somme de la convention. Comment est-ce possible ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – A l’époque, les titres de recettes étaient souvent faits par rapport à l’annonce de la subvention. Le Conseil Régional dit, par exemple, qu’il va subventionner une bourse à hauteur de 8000 euros pour une personne. Le titre a été fait pour 8000 euros. Dans la comptabilité de l’Université, cette somme a été ouverte au budget pour 8000 euros. La convention s’est déroulée, l’étudiant n’a fourni que 6 000 euros de justificatifs. Nous faisons remonter 6 000 euros que nous encaissons. Il y a un différentiel de 2000 euros qui restent dans la comptabilité. C’est ainsi qu’un certain nombre de sommes n’ont pas été nettoyées pendant des années parce qu’au niveau comptable, nous n’avons pas toujours la remontée des dépenses qui nous permet de dire que l’opération est finie. Nous continuons à relancer le bailleur qui nous répond « vous n’avez justifié que 6000 euros, vous n’aurez rien d’autre ». A un moment donné, il faut toiletter. Maintenant la politique est de faire l’ordre de recettes par rapport aux remontées de dépenses, on ne titre que ce que l’on a justifié, cela évite toutes ces régularisations à postériori.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Je ne connais pas tous les termes comptables, pouvez-vous nous m’expliquer ce que signifie « provisions pour dépréciation ». Je vois de nombreuses fois « provisions pour dépréciation » pour le CEREGMIA et quand je fais le compte, je n’ai pas de calculatrice sous les yeux mais j’arrive peut-être à 1.5 M€, ça me paraît énorme. Nous connaissons la gravité de cette affaire pour l’instabilité au moins financière de notre établissement et là malheureusement, nous en avons encore la preuve. J’avais cru comprendre qu’il y avait à peu près 2 M€ qui avaient été provisionnés pour payer ce genre de choses. Dans un précédent CA, il y avait déjà eu plus de 40 000 euros qui étaient passés en disant qu’on ne pouvait pas les récupérer. Il me semble que nous arriverons bientôt aux 2 M€, je m’inquiète d’autant plus.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – En fait dans ces créances, il y a aussi les provisions, il y a des sommes qui devaient revenir pour le CEREGMIA, que nous avons titrées et qui ne seront jamais encaissées suite aux différents contrôles de l’OLAF et des partenaires. Les commissaires aux comptes nous ont demandé de provisionner aussi ces créances. C’est à la fois les créances du CEREGMIA et les provisions qui vont s’annuler. Les écritures ont été passées, nous ne devons plus rien maintenant pour le CEREGMIA, donc cela nettoie la comptabilité du CEREGMIA. Nos créances étaient en attente mais nous avons aussi provisionné pour les annuler. Je vous ferai un point tout à l’heure sur le CEREGMIA. Il ne reste plus que 2 M€ en provision qui ne sont pas apurés pour l’AUF, sinon tout le reste est apuré, il n’y a plus rien du CEREGMIA dans la comptabilité.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – En ce qui concerne la provision à passer de 32 033,17 euros (avant-dernière colonne en partant du bas), « provision à passer dossier CEREGMIA non justifiée », c’est une provision à passer ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – C’est-à-dire que ça annulera l’ordre de recettes de 32 000 euros que nous avons fait et cette provision permettra de le mettre en non-valeur. A chaque fois ça nettoie, c’est la contrepartie pour que vous n’ayez plus du CEREGMIA dans la comptabilité de l’année prochaine. Il y a à la fois une créance de 32 000 euros qui est dans la comptabilité et nous avons provisionné 32 000 pour l’annuler.

**Mme** – Cela veut dire qu'il y a un trou pour l'Université.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous avons remboursé.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai bien compris pour les 32 000 euros, ce que j'ai moins bien compris c'était auparavant par rapport au fait que nous avons déjà provisionné 2 M€ pour pouvoir apurer les comptes. Vous me dites qu'il reste encore deux autres millions donc en fait, nous avons déjà prévu 2 M€ mais il faut encore prévoir deux autres millions ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous avons provisionné beaucoup plus que 2 M€, nous avons provisionné près de 4.5 M€ donc le reste a déjà été récupéré. Pour l'instant dans la comptabilité, il reste 2 M€ en attente au cas où l'AUF poursuivrait en justice pour le non-paiement de sa dette. Il n'y a plus que ce dossier dans la comptabilité.

**M. Philippe GATTA** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – Si vous le permettez, juste pour apporter une précision sur ce qui avait été fait sur les comptes en 2015, lors de notre arrivée. C'était de regarder tout ce qui était créances notamment liées au CEREGMIA et de vérifier si ces créances allaient être recouvrées. La méthode de comptabilisation historique de l'université – sur CEREGMIA et même sur d'autres financeurs – faisait que l'on titrait la totalité des financements à recevoir sachant qu'après, il arrivait souvent que les dépenses n'atteignent pas la subvention totale. C'est ce que dit Mme RINALDO. Nous nous retrouvions avec des créances à l'actif de l'établissement qui n'étaient pas recouvrables. C'était la première chose. Ça représentait un actif que l'on a déprécié et que Mme RINALDO vous propose de reprendre cette année – à hauteur de 1.6 M€ si on fait la répartition – parce qu'on estime que suite aux relances et aux relations que vous avez eues avec les financeurs, elles ne seront jamais recouvrées.

Après, on a légalement pris le parti de provisionner le risque de reversement c'est-à-dire que les financeurs avaient versé 100 sur un total de subvention de 200 mais l'établissement n'avait pu justifier que 50 sur CEREGMIA. Le financeur a donc estimé que vous lui deviez les 50 non justifiés qui vous avaient été versés. Donc là, on avait provisionné un risque de reversement que l'on a éteint au fur et à mesure des reversements qui ont été faits par l'établissement au financeurs jusqu'en 2017. On se dit aujourd'hui que ce risque de reversement, hormis les 2 M€ et l'action éventuelle de l'AUF, le reste nous semble être éteint puisque, de toute manière, les financeurs se sont positionnés sur des reversements et ces reversements ont été faits.

L'idée cette année est de faire véritablement « table rase » des actifs et des provisions de reversement qui avaient été comptabilisés en se disant que de toute manière les financeurs se sont positionnés, il ne reste plus que ce risque potentiel qu'il faudra revoir chaque année et à un moment donné éteindre certainement avec cette provision de 2 M€. Finalement les impacts que vous avez dans vos comptes, c'est que vous allez passer une charge qui correspond à l'admission non-valeur que vous présente Mme RINALDO et en face vous aurez une reprise de provisions qui vient neutraliser l'ensemble des opérations qui sont faites cette année et qui au-delà d'une opération de nettoyage, vient acter le fait que vous ayez été en relation avec les financeurs, que ces financeurs se sont positionnés sur d'éventuels reversements ou sur le fait que vous ne recouvrerez pas ces créances. On acte ceci, hormis ce potentiel litige sur les 2 M€.

Je ne sais pas si c'est plus clair mais il y avait vraiment deux choses : des créances à l'actif qui à notre sens ne sont plus recouvrables et un risque de reversement qui s'est éteint courant 2017 avec les dernières réponses des financeurs. Je souhaitais juste rebondir sur cet élément pour préciser les éléments mais tout avait été provisionné dès notre arrivée... peut être à la marge mais 99,9 % avaient

été provisionnés dès les comptes 2015. Nous restons à votre disposition, n'hésitez pas à faire appel à des précisions de notre part.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote de ses admissions en non-valeur.

**M. le Président Eustase JANKY** –

**VOTE**



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation des admissions en non-valeur | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 6         |
|  | Contre                    | 2         |
|  | Pour                      | <b>19</b> |

Les admissions en non valeurs sont approuvées à la majorité des voix.

**b) La durée résiduelle des amortissements du patrimoine**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous allons maintenant passer au vote de la durée résiduelle des amortissements du patrimoine immobilier. Cette année, nous avons essayé de formuler une réserve des commissaires aux comptes sur l'intégration du patrimoine, c'est une obligation pour tous les établissements publics. Nous avons réussi à passer l'intégration du patrimoine – je vous présenterai tout à l'heure nos comptes financiers – malheureusement nous n'avons pas pu vous envoyer les documents plus tôt parce que nous avons dû passer énormément d'écritures dont celles de l'intégration du patrimoine. Pour pouvoir faire cette intégration du patrimoine, il est nécessaire que vous votiez les durées d'amortissement de ces biens (ce sont uniquement les bâtiments, on n'amortit pas les terrains, on n'amortit que les bâtiments qui sont sur les terrains), il a fallu également recevoir de la part de France Domaines de Guadeloupe et de Martinique, l'évaluation de tous les biens immobiliers de l'université sur tous ses campus. Ça a été extrêmement fastidieux de les obtenir, il a fallu relancer plusieurs fois, nous avons fini par obtenir la dernière évaluation fin novembre. A partir de là, nous avons pu commencer à penser aux écritures qu'il fallait passer pour cette intégration.

Nous avons quand même eu la surprise de constater que si certaines évaluations de France Domaines étaient parfaitement faites en dissociant les terrains et les bâtiments, pour d'autres évaluations malheureusement, ils avaient fait une estimation globale des terrains sans donner la valeur exacte du terrain par rapport au bâtiment. Il a fallu travailler avec les commissaires aux comptes – je les en remercie pour cela – sur une clé de répartition de la valeur des terrains pour pouvoir passer ensuite toutes les écritures nécessaires. Nous vous proposons donc une durée d'amortissement qui est faite en fonction de la vétusté des bâtiments de l'Université. Nous vous demandons de voter une durée résiduelle de 5 ans pour les vieux bâtiments qui sont à détruire ou à réhabiliter tellement ils sont en mauvais état, 10 ans pour les bâtiments anciens mais avec une structure correcte, 15 ans pour les bâtiments vétustes mais

fonctionnels, 20 ans pour les bâtiments en bon état et 25 ans pour les bâtiments récents ou réhabilités en très bon état.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions ?

M. VIRASSAMY, M. GERARDIN puis M. PORTECOP.

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Je suis frappé par la nécessité de procéder à cette évaluation parce que dès lors qu'il y a intégration du patrimoine immobilier, il faut y procéder mais je suis également frappé par l'imprécision. Qu'on nous dise qu'il y a plusieurs catégories avec des bâtiments vétustes mais fonctionnels, des bâtiments en bon état, j'entends bien... mais quel immeuble entre dans telle ou telle catégorie dans l'établissement ? Je pense que si l'on veut avoir une véritable photographie de ce qu'est notre patrimoine immobilier en vue de son intégration, il ne devrait pas être si difficile que cela – parce qu'il n'y en a quand même pas 2000 – d'évaluer tel ou tel immeuble pour le faire entrer dans telle ou telle catégorie. A cette condition, nous aurions une véritable photographie de la situation immobilière de l'établissement. Il faut bien sûr voter mais c'est extrêmement imprécis. Après avoir voté, nous ne saurons pas en réalité quelle est la situation patrimoniale et immobilière de l'établissement.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – M. VIRASSAMY, lorsque les membres d'un Conseil d'Administration votent les durées d'amortissement, ils n'ont pas les biens en face. Ils votent des durées d'amortissement. Quand vous votez que les mobiliers c'est cinq ans, que le logiciel c'est trois ans, que le PC c'est cinq ans, qu'une voiture c'est cinq ans, qu'un coffre-fort c'est dix ans, vous ne voyez pas tout le patrimoine de l'Université au moment où vous votez. Par contre, vous aurez une image fidèle de ce qui est dans la comptabilité, quand vous verrez les comptes financiers et les écritures d'intégration du patrimoine. Si vous voulez savoir exactement la situation du patrimoine, M. HARAL se fera un plaisir de diffuser la vétusté des bâtiments puisqu'ils ont tous été classés en fonction de ce critère, en coordination avec le SGPI pour dire que tel bâtiment entre dans telle catégorie ou dans telle autre. C'est extrêmement fiable, ça a été contrôlé par le commissaire aux comptes et ça a été fait par le service patrimoine.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une réponse courte, M. VIRASSAMY.

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – J'entends bien que lorsqu'on vote on ne voit pas bien le mobilier, l'ordinateur etc. mais je pense, Madame l'agent comptable, que cela ne vous dérangera pas que pour une fois le Conseil d'Administration essaie d'y voir plus clair. J'ajoute que quand vous prenez l'hypothèse des chaises, d'un logiciel, d'un ordinateur, mais res mobilis res vilis. Ce sont des choses de peu de valeur, si j'ose dire, lorsque nous sommes en matière immobilière. Ce sont tout de même des éléments patrimoniaux structurants de l'établissement. Par conséquent, au moins en ce qui concerne les immeubles, il devrait y avoir une étude plus fine de la situation parce que nous ne saurons pas et nous ne savons pas aujourd'hui quel est l'état patrimonial de l'établissement. Par conséquent, il faut des critères. Prévoir les différentes catégories que vous avez recensées, je n'y vois pas d'inconvénient mais ensuite il faut préciser quel bâtiment, sur tel ou tel pôle, entre dans tel ou telle catégorie. A cette condition, nous saurons ce que vaut notre patrimoine d'autant que l'Etat nous transmet tous ses biens, mais dans quel état ? Il faut pouvoir discuter avec lui, il faut pouvoir lui dire qu'il nous a transmis dix bâtiments mais qu'ils ne valent rien. Il faut pouvoir le dire à l'Etat.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Pour l'instant, M. VIRASSAMY, il n'y a pas de dévolution des biens à l'Etat. Là, nous faisons l'intégration du patrimoine de l'Etat. Effectivement, il y aura bientôt une dévolution, c'est en cours dans les différentes universités. Ce tableau vous sera communiqué, la communication de ce tableau aux membres du Conseil d'Administration ne pose aucun problème. Pour ma part, il a bien fallu faire cette intégration.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. GERARDIN puis M. PORTECOP.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je partage les remarques du Président VIRASSAMY parce que dans ma tête, je visualisais des bâtiments. Je me demandais où se trouve la Faculté des Sciences de l'Université, où se trouve l'ancien bâtiment de recherche à Fouillole etc. Effectivement, même si nous ne doutons pas que notre collègue du SGPI a fait un inventaire très sérieux, un cadastrage et une catégorisation très sérieuse mais cela aurait été utile d'avoir une visualisation pour pouvoir se décider.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je propose que M. HARAL nous fasse un point rapide après les questions et qu'à l'occasion d'un autre conseil, il nous fasse une présentation de l'état de nos bâtiments. M. PORTECOP, Mme PENCHARD et Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – J'aimerais savoir en tant béotien, quelle est la nécessité au-delà éventuellement d'un point légal, d'intégrer les bâtiments au niveau de l'amortissement et encore plus dans notre comptabilité. Est-ce une mesure qui est prise en compte dans le cadre d'une dévolution en cours ou à prévoir, du patrimoine immobilier de l'Etat à l'Université ? Où en sommes-nous ? Pourquoi notre comptabilité doit-elle intégrer de telles choses ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – C'est une obligation légale. Tous les établissements l'ont fait, nous sommes pratiquement les derniers à ne pas l'avoir fait pour différentes raisons notamment parce que France Domaines avait un peu enterré notre dossier d'évaluation. Je reçois régulièrement des relances de la part du Ministère qui me demande pourquoi ce n'est pas fait et qui souhaite connaître la date à laquelle ce sera fait. Ils attendent cette intégration avec impatience, c'est une obligation, l'Etat veut savoir le patrimoine de tous ces établissements publics de France et de Navarre, et des DOM-TOM. Je pense qu'à terme, il y a aura une dévolution vers les établissements.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (Conseil Régional 971) – Je rejoins le Président VIRASSAMY parce que quelque part, Mme l'agent comptable, vous avez suscité la question en disant qu'il existe une évaluation du service des Domaines. Je pense qu'il est important pour un Conseil d'Administration d'avoir ces éléments. Ces questions sont extrêmement importantes, l'Université doit pouvoir connaître parfaitement et avoir une certaine clarification de son patrimoine. Puisque vous avez déjà cette évaluation, je souhaite que les membres du Conseil d'Administration puissent l'avoir dans la mesure où c'est ce qui a permis que vous présentiez le nombre d'années en fonction de la vétusté des bâtiments. Je formule le souhait, M. Le Président, que lors d'un prochain Conseil d'Administration, nous ayons un débat sur cette base parce que lorsque nous serons dans la dévolution, s'il y a des contestations à faire, je pense que c'est très en amont qu'il faut pouvoir se positionner sur des sujets aussi importants pour l'Université. En ma qualité de représentante du Conseil Régional de la Guadeloupe, je formule le souhait d'avoir ces éléments et que l'on puisse en discuter.

**M. Georges VIRASSAMY** (PR 972) – Parce que cela a des conséquences en termes d'assurance et en termes de responsabilités de l'établissement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Je viens de demander à ma fondée de pouvoir de vous envoyer les évaluations. Vous les aurez tout à l'heure.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – J'allais simplement reprendre avec mes termes, les propos tenus par Mme PENCHARD. Par ailleurs, je rejoins ceux du Professeur VIRASSAMY, c'était juste pour renforcer cette demande. Mme RINALDO nous a répondu, c'est très bien que nous puissions avoir rapidement ce tableau, d'autant que vous avez souligné le travail fastidieux et long qui a été réalisé par le SGPI. C'est important que nous puissions avoir ces éléments.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Je vais demander à M. HARAL de faire un point sur les bâtiments.

**M. Bruno HARAL** (*BIATSS 971*) – En fait, ce qu'il faut dire concernant notre SGP immobilier, c'est que pour l'instant l'Etat reste propriétaire. Depuis la loi LRU, trois universités ont demandé la dévolution du patrimoine immobilier : Clermont-Ferrand, Toulouse 1 et Poitiers. Comme cela coûte très cher à l'Etat, l'Etat a levé le pied et dans la consultation, nous avons effectivement récupéré les ressources humaines, la finance mais le patrimoine n'est pas encore à l'ordre du jour. Cela a été évalué par France Domaines, l'amortissement est neutralisé, cela n'impacte pas nos finances sauf si nous décidons de construire sur nos propres finances. Généralement les biens immobiliers sont financés avec des financements extérieurs type contrat de plan Etat/Région ou éventuellement une subvention exceptionnelle mais c'est vrai que si d'aventure, le Gouvernement décide de donner aux universités la pleine propriété du patrimoine immobilier, il va falloir amortir ce patrimoine pour le renouveler dans les années futures et ça pèsera énormément dans la comptabilité. Il y a un travail qui a été fait depuis plusieurs mois voire plus d'un an avec France Domaines sur le pôle Martinique et sur le pôle Guadeloupe pour évaluer ce patrimoine. Il a fallu s'y prendre à plusieurs reprises, il a fallu les bousculer pour qu'ils fassent cette évaluation parce que c'est obligatoire, la valeur patrimoniale doit apparaître dans la comptabilité. C'est un vrai sujet, il faut que lors d'un prochain CA, on puisse s'attarder sur le patrimoine immobilier parce qu'il y a beaucoup de choses à dire. Il vous est présenté aujourd'hui des durées globales selon l'âge des bâtiments mais il faudrait aller plus loin, il faudrait même raisonner par composante. Comme vous le savez, il y a différentes composantes dans un bâtiment qui n'ont pas les mêmes durées de vie. Ce qui est proposé est assez simplifié mais à l'avenir il faudra proposer des durées par composantes. La structure d'un bâtiment n'a pas la même durée de vie qu'une centrale de climatisation, par exemple. Ce que je veux dire c'est que le béton n'a quasiment pas de durée de vie. Je m'arrêterai là pour aujourd'hui mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet qui est très important.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sera un point à l'ordre du jour lors d'un prochain CA.  
Mme Karine KIMBOO.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Les durées proposées sont-elles identiques à celles qui sont pratiquées dans les autres universités ou bien est-ce une adaptation pour nos territoires ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Non. Nous les avons trouvées dans un document référentiel envoyé par KPMG, de mémoire, dans lequel on proposait ces différentes durées et nous les avons choisies. Si KPMG veut rajouter quelque chose sur ce problème...

**M. Philippe GATTA** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – Si vous le permettez, M. le Président, sachez que vous avez une obligation – cela a été précisé – d'inscrire à votre actif les biens mis à disposition par l'Etat, que vous occupez et que vous utilisez. L'idée pour l'Etat est de faire un inventaire de son patrimoine via ces opérateurs. C'est l'objectif qui est suivi. Après, l'objectif qui peut être poursuivi – pour l'instant, on n'en n'est même pas aux discussions préliminaires, malgré les trois établissements qui ont demandé la dévolution – ce serait éventuellement d'avoir une dévolution de ce patrimoine, ce qui voudrait dire d'avoir aussi les charges d'entretien et d'avoir des plans pluriannuels d'investissement pour lesquels l'Etat s'engagerait à compenser tout ou partie, du moins s'engagerait à vous suivre sur un plan pluriannuel.

Donc sur ces éléments, c'était une obligation, vous n'aviez pas le choix. Ce que nous pouvons dire aussi par expérience, c'est que les durées telles qu'elles sont proposées, sont des durées communes à d'autres établissements. Après, je vous rejoins, c'est le classement dans les trois catégories. On ne peut pas non plus créer « une usine à calcul pour le calcul », mais vous avez trois catégories. Nous avons travaillé avec le responsable du patrimoine pour essayer de faire au mieux, en fonction de l'état de chaque bâtiment. Par rapport à l'évaluation, je tiens à préciser également qu'il y a eu d'abord l'exhaustivité, il est certain que tous les bâtiments dont vous aviez le contrôle se retrouvaient bien dans l'évaluation France Domaines, ensuite il a fallu regarder et benchmarker un peu la description de la méthode qui servait à revalorisation de ces bâtiments par France Domaines. Ça a été notre travail, ça a été le travail du responsable du patrimoine qui a pris la parole tout à l'heure, de s'assurer qu'il n'y avait pas d'incohérence à première vue entre les différents bâtiments. Je pense qu'il est vraiment important d'avoir ces éléments en tête, les durées sont des durées moyennes.

Ce que je voudrais rajouter, pour l'avoir vu dans d'autres établissements, c'est que la gestion par composant dans un bâtiment est plus juste et plus fiable. Il y a simplement une dérogation pour les établissements EPSCP pour lesquels vous n'avez pas d'obligation de gérer vos bâtiments par composant c'est-à-dire toiture, bâti et ensuite d'autres huisseries etc. Je vous dirai que tant que vous ne demandez pas la dévolution, il n'est pas nécessaire à mon sens de faire cette décomposition parce qu'on entre dans une mécanique très compliquée, notamment lorsque vous allez remplacer les composants parce que vous pouvez remplacer partiellement certains composants. Lorsque vous avez un coût historique c'est-à-dire lorsque c'est vous qui avez financé récemment un bâtiment, il est assez facile de décomposer et d'avoir la structure de décomposition. Lorsqu'il s'agit de bâtiments beaucoup plus anciens, cela reste très forfaitaire. Vous vous doutez que refaire ne serait-ce que trois salles sur dix-huit, on va remplacer partiellement le composant huisserie dans la comptabilité et en termes de suivi et de gestion, c'est très, très compliqué. Je pense donc que c'est beaucoup plus fiable. Il faut voir les enjeux avec malgré tout le suivi et les problématiques que ça peut demander tant en termes patrimonial que de suivi comptable.

Nous en parlerons peut-être tout à l'heure, on vous donnera aussi le montant de ce patrimoine mais nous, en tant que commissaires aux comptes, nous avons vérifié l'exhaustivité de ce patrimoine que vous avez sous contrôle et que vous utilisez, nous avons ensuite vérifié que les durées qui vous étaient soumises nous paraissaient cohérentes, que le travail de répartition en fonction de la vétusté de ces bâtiments avait été fait et que les évaluations de France Domaines était justifiées par des méthodes (nous avons eu quelquefois des méthodes un peu empiriques de France Domaines) et qu'entre les différentes évaluations, il n'y a avait d'incohérence. Voilà ce que nous pouvons dire en tant que commissaires aux comptes, nous nous sommes appuyés sur les travaux de France Domaines et sur les travaux du service du Patrimoine. Comme cela a été dit, ce travail est assez chronophage et fastidieux. Je reste à votre disposition si vous avez besoin d'éléments complémentaires. J'ai essayé d'être assez synthétique. Sachez qu'à l'actif, c'est-à-dire sur les 84 M€ de patrimoine qui vous sont « apportés », pour lequel vous n'êtes pas propriétaire mais sur lequel vous avez le contrôle, vous avez une contrepartie dans vos fonds propres puisque tant que vous n'avez pas eu de dévolution, c'est neutre. Voilà ce que nous pouvons peut-être préciser (je vous l'ai dit un peu en amont) dans le cadre de notre audit et dans le cadre des conclusions de notre audit.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que nous allons arrêter la discussion sur ce point et passer au vote.

## VOTE



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation de la durée résiduelle de 5 ans pour les vieux bâtiments qui sont à détruire ou à réhabiliter tellement ils sont en mauvais état, 10 ans pour les bâtiments anciens mais avec une structure correcte, 15 ans pour les bâtiments vétustes mais fonctionnels, 20 ans pour les bâtiments en bon état et 25 ans pour les bâtiments récents ou réhabilités en très bon état. | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 1         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>26</b> |

La durée résiduelle est approuvée à la majorité des voix.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une abstention. Merci. Madame l'agent comptable vous avez la parole pour le compte financier.

### **c) Sortie d'inventaire du compte 216**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Avant de passer au compte financier, je dois vous dire que nous avons dû sortir le compte 216 qui concerne la documentation parce que normalement ce n'est pas un compte que l'on amortit. Le 216 étant de la documentation, je vous demande de sortir cette somme globalement. J'ai vu avec M. HOUDEBERT qui me dit ne pas savoir à quoi correspondent ces 307 867,24 euros. Effectivement, il n'y a aucune traçabilité dans les années antérieures, ça remonte à plusieurs années et a été reconstitué en « collections ». Pour M. HOUDEBERT, cela n'existe absolument pas dans le patrimoine de l'Université, on vous demande donc de bien vouloir voter cette sortie d'inventaire pour 307 867,24 euros ainsi que les comptes d'amortissement qui lui correspondent.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il n'y a pas de document, Madame RINALDO ? Je vais vous demander de préciser ce qu'il faut voter.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Dans le compte de classe 2, il y a un compte qui s'appelle 216 « collections ». Ces collections correspondent à des ouvrages qui sont normalement répertoriés dans la bibliothèque de l'Université. M. AUDEBERT, le conservateur de la bibliothèque, me dit que selon lui, ça ne correspond à rien, que ce sont des choses qui remontent à plus de 20 ans. Maintenant que les collections ne s'amortissent pas, il faut les sortir de l'inventaire pour que notre patrimoine soit correct. Je vous propose donc de sortir 307 867,24 euros du compte 216 et ainsi que les comptes d'amortissement qui avaient fait à l'époque et qui y correspondent.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une sortie d'inventaire.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – A la page 20 de la balance, vous voyez ce compte 216.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter cette sortie d'inventaire de 307 867,24 euros.

## VOTE



|  |                           |    |
|--|---------------------------|----|
| Approbation de la sortie d'inventaire de 307 687 € | Ne prend pas part au vote | 0  |
|  | Abstention                | 0  |
|  | Contre                    | 0  |
|  | Pour                      | 27 |

La durée résiduelle est approuvée à l'unanimité.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez pris note, M. le DGS ?

Mme RINALDO, je vous redonne la parole.

### **d) Le compte financier**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Avant de présenter le compte financier, je tiens à faire un petit aparté. Je vais vous présenter le compte financier 2017 qui sera le dernier pour moi. Il est l'aboutissement de cinq ans d'efforts pour établir une comptabilité équilibrée et sincère. Les difficultés sont nombreuses pour y arriver. Il y a eu d'abord la scission avec la Guyane qui a demandé deux ans. Il y a eu l'affaire CEREGMIA qui a généré une multitude d'écritures comptables, provisions, dépréciations, reversements ainsi que des auditions judiciaires qui demeurent jusqu'à ce jour. Il y a eu aussi les réformes législatives qui ont changé les process, la GBCP, la nomenclature comptable unique pour tous les établissements publics. Il a fallu que chacun s'y adapte et fasse siennes ces réformes. Il y a eu ensuite le contrôle des commissaires aux comptes qui fut instauré. Je tiens aujourd'hui à remercier KPMG pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée. Leurs exigences sont légitimes, nous avons essayé de suivre leurs recommandations autant que nous avons pu et ce avec beaucoup d'attention. Ils nous ont aidés au-delà de ce que nous pouvions espérer. Je remercie particulièrement M. GATTA et M. IMBERT qui durant ces dernières semaines et ce dernier week-end, ont œuvré pour que nous soyons en mesure aujourd'hui de vous présenter ce compte financier.

Je tiens aussi à remercier tous mes collaborateurs de l'agence comptable et tout particulièrement M. MOLZA et Mme FALEME qui durant ces cinq années, m'ont été d'une aide précieuse et constante dans cette mission d'apurer la comptabilité de l'Université. Ils ont souvent sacrifié loisirs et vie de famille pour que le bout du tunnel soit enfin en vue. Aujourd'hui, avec ce compte financier, oui, nous voyons le bout du tunnel même s'il reste encore deux réserves : celle de rattacher les biens aux subventions d'investissement – malgré tous nos efforts le commissaire aux comptes n'est pas encore assez satisfait de nous, nous avons beaucoup fait pour remonter les investissements sur les subventions de l'Etat, mais il nous reste encore à travailler sur les subventions des régions – mais aussi la réserve sur la gestion des

HETD. Il faut bien qu'il reste un peu de travail pour le suivant ou la suivante. Je vous propose maintenant de regarder ce compte financier qui est la coordination des efforts et du travail.

*(Applaudissements)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci Mme RINALDO. C'est vous qui présentez ? Je pensais que c'était le commissaire aux comptes.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – C'est surtout au niveau des graphiques qu'il sera intéressant de regarder le power point, le reste sera difficile à lire.

Aujourd'hui, c'est le rapport commun de l'agent comptable et de l'ordonnateur pour le compte financier 2017. En 1<sup>ère</sup> page, vous avez la définition d'un compte financier, je vous explique l'analyse de ce compte financier avec le résultat naturellement puisqu'à priori c'est surtout ce qui intéresse les administrateurs, la CAF (Capacité d'autofinancement), le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement. Je vous ai fait une 2<sup>ème</sup> partie sur les raisons d'un compte financier retardé, les raisons du retard dans la présentation et enfin des graphiques.

Vous avez la 1<sup>ère</sup> partie avec la définition d'un compte financier, vous savez ce que sont les dépenses en fonctionnement (compte 10), en investissements (compte 20) et en personnel (compte 30). Pour l'année 2017, la réalisation de l'exécution budgétaire a été de 91.44%, ce qui est nettement moins que les années précédentes. Cette année, le résultat n'est pas très bon. En effet, on continue à constater qu'au niveau des dépenses d'investissements, l'écart entre la prévision budgétaire et la réalisation n'est que de 50%. C'est récurrent. Depuis que je suis la comptable donc depuis 2013, vous voyez que vous arrivez d'une manière générale à 50 % d'utilisation de vos crédits d'investissement, ce qui prouve qu'il y peut-être une surévaluation des demandes ou alors l'incapacité à pouvoir mettre en jeu les programmes d'investissement que vous aviez prévus. Il y a des raisons structurelles qu'il faudrait creuser pour que vous n'ayez plus la même difficulté dans les années à venir et afin d'améliorer le résultat comptable et budgétaire. De même, au niveau des recettes, le taux d'exécution des recettes révèle une absence de titres des composantes par rapport aux recettes prises en charges dans la comptabilité générale. Maintenant, avec la GBCP il y a un décalage entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire. Si ce que nous constatons en comptabilité générale n'est pas retranscrit dans votre comptabilité budgétaire, ça fait un décalage. C'est ce que nous constatons cette année. Avec 96 209 244 euros en dépenses et 98 949 279 euros en recettes, le résultat de cette année est de 2 740 035 euros. (*Vous avez le graphique qui reprend les résultats de l'Université des Antilles de 2009 à ce jour*).

La CAF (Capacité d'Autofinancement de l'Université) pour 2017 s'élève à 5 518 389 euros, elle est en évolution et le résultat net comptable suit cette CAF. (*Vous avez l'évolution du graphique depuis 2010*). Le fonds de roulement de l'Université pour 2017 est de 19 109 228 euros. Je vous ai fait un calcul par le bas du bilan et par le haut du bilan pour vous montrer que c'est exact. Le besoin en fonds de roulement est de 586 800 euros (*j'ai également fait une vérification comptable*). C'est une bonne situation pour l'Université qui lui permet de faire face à l'ensemble de ces besoins en trésorerie face aux dépenses qui sont impactées.

Vous avez ensuite une présentation d'une diapositive qui vous explique pourquoi le compte financier est retardé. Nous sommes chaque année dans la même situation même si nous avons essayé de le présenter au plus tôt cette année. Nous ne sommes toujours pas dans les temps puisqu'il doit normalement être présenté avant le 31 mars. J'espère que mon successeur arrivera à respecter ces délais, il va falloir essayer de les respecter parce que le Ministère n'est pas d'accord pour les retards de cette sorte. Cette année particulièrement, nous pouvons dire que nous avons eu des freins pour le faire en temps et en

heure. Nous avons eu la mise en place en place de la GBCP, qui est une réforme nationale de présentation de la comptabilité publique en autorisation d'engagements et en crédits de paiement. Il y a eu aussi la mise en application du nouveau plan comptable. Cette instruction de 2016 a imposé un nouveau plan comptable applicable à tous les établissements. Il y a désormais une suppression des opérations exceptionnelles dans le compte du résultat, il y a donc un changement de méthode et des corrections d'erreurs. Ces corrections d'erreurs sont exclues du résultat de l'exercice et comptabilisé via les comptes de report à nouveau. Nos commissaires aux comptes nous ont particulièrement fait travailler ces reports à nouveau. Il y a eu ensuite la mise en exécution très tardive du budget 2017. A cause de l'outil JEFYCO qui n'a pas été déployé par l'éditeur au 1<sup>er</sup> janvier, nous avons pris trois mois de retard dans l'exécution du budget en 2017. Il y a eu l'intégration du patrimoine immobilier de l'Université des Antilles dont nous avons parlé tout à l'heure. Afin de lever cette réserve, nous avons sollicité France Domaines, nous en avons parlé. Il y a aussi – je tiens beaucoup à insister puisqu'il y a ici beaucoup d'ordonnateurs et beaucoup de responsables administratifs – il y a un suivi irrégulier par les composantes de leurs engagements juridiques. C'est un vrai problème car depuis la GBCP, chaque engagement juridique (EJ) est une charge à payer dès lors que l'ordonnateur l'a certifié, alors qu'auparavant seuls les derniers mandats de l'exercice comptable étaient mis en charges à payer. Ainsi fin 2017, il y a 2.6 M€ d'engagements juridiques non dénoués au compte 408. Un travail minutieux est alors nécessaire pour savoir s'il reste réellement une commande en cours sur cet EJ ou si les différentiels doivent fait l'objet d'un engagement juridique négatif. Je vous ai mis un exemple pour que vous compreniez bien. Vous avez par exemple un engagement juridique ou anciennement « bon de commande » qui fait 100 euros. Votre livraison est certifiée pour 100 euros, vous avez acheté 100 euros de fournitures administratives, vous ne saviez pas exactement le montant de tout ce que vous aviez à acheter, vous avez donc fait un bon de commande de 100 euros. On vous livre, vous n'avez pas la facture pour certifier que vous avez bien reçu la marchandise donc vous certifiez 100 euros. La facture arrive, elle ne fait que 80 euros ; soit il vous manque des articles, dans ce cas votre engagement juridique reste toujours valable en attendant la suite, soit tout a été livré et vous devez annuler les 20 euros qui restent dans la comptabilité du comptable, c'est cette opération qui n'est pas faite. En somme, tous les engagements juridiques faits par les Doyens, qui sont certifiés à hauteur de l'engagement juridique et dont la facture ne correspond pas doivent faire l'objet d'un engagement juridique négatif. Si nous continuons ainsi, de 2.6 M€ cette année vous passerez à 4 M€ l'année prochaine au compte 408 et dans 10 ans, vous en aurez 8 M€. Il faut absolument que ce travail de nettoyage soit fait ;

M. le Directeur des Services Financiers a sensibilisé les composantes mais peu ont répondu et peu ont fait le travail. Je crois que c'est nécessaire de comprendre que c'est vraiment indispensable. Le comptable ne peut pas nettoyer le compte 408. Il ne sait pas s'il reste quelque chose à livrer ou pas, d'autre part ce n'est pas son travail. Son travail c'est la comptabilité, ce n'est pas l'ordonnateur qui lui, sait s'il reste quelque chose ou pas. Il faut absolument que les ordonnateurs soient bien sensibilisés à cela, d'abord parce que ça leur dégage des crédits. Si vous les laissez stockés au compte 408, vous ne pourrez pas les utiliser pour autre chose. C'est un message que je souhaite faire passer car je ne serai plus là bientôt mais il faut que vos Doyens comprennent que ce nettoyage des responsables administratifs est indispensable. Le commissaire aux comptes n'arrête pas de me demander « ce que ça comprend », est-ce vraiment certifié « service fait », ou bien est-ce que cela a été certifié sans que l'on sache ce qu'il y a derrière. Les interrogations sont nombreuses pour nous comme pour lui, je vous fais donc passer le message, il y a vraiment quelque chose à faire à ce niveau.

Ensuite vous avez un graphique qui vous montre la répartition des dépenses de fonctionnement avec la masse salariale. Vous voyez comme d'habitude que la masse salariale représente 76 % du budget de l'Université ; le reste c'est le fonctionnement et l'investissement. Nous n'avons pas fait d'effort cette année ni sur les frais de réception, ni sur la téléphonie, ni sur les voyages. Par contre, nous avons baissé en équipements pédagogiques. Vous avez maintenant la répartition des dépenses de fonctionnement donc

là vous n'avez pas la masse salariale, il y a 19 781 378 euros de dépenses en fonctionnement. Ce graphique vous montre l'ensemble des dépenses, hormis les amortissements, votre principal coût vient des contrats de prestations de nettoyage, les prestations extérieures. Il y a peut-être un effort à faire au niveau de ces prestations pour faire un peu d'économies. Voyages et déplacements : 1.1 M€ ; entretien, réparation, maintenance : 1.314 M€ et fluides (eau, électricité, gaz) : 1.140 M€, ce montant a encore augmenté cette année. Vous avez les principaux postes de dépenses de l'Université. Avez-vous des questions ?

Sur les annexes, vous avez les provisions qui sont donc réalisées, vous avez toutes les provisions qui restent. Vous avez un deuxième tableau. Je vous ai repris les provisions de 2016 dans la 1<sup>ère</sup> partie supérieure du tableau. Dans la dernière case, dernière colonne, vous voyez qu'il y avait l'an dernier 2 231 150 euros, cette année on a repris 231 150,54 euros et en 2017, il ne reste donc que les 2 M€ d'AUF pour ce compte, qui s'appelle provisions pour litiges. Vous avez ensuite les provisions des pôles pour les heures complémentaires et pour les CET, les congés annuels etc. L'année dernière c'était présenté de cette façon mais cette année, suite au nouveau plan comptable, nous avons modifié les sommes. Le total que vous voyez en bas – je vous montrerai après comment il a été converti – était de 2 839 195 euros, il est toujours là dans la première colonne A mais il a été dispatché en provisions pour CET, provisions pour charges sociales et fiscales, provisions pour les allocations de retour à l'emploi et autres provisions. Il y a un certain nombre d'opérations qui ont été faites en augmentation et en diminution puisque les commissaires aux comptes ont souhaité que nous annulions l'ensemble de ces provisions pour en repasser d'autres qui sont plus justes et qui correspondent plus à la réalité. Chacune de ces provisions est appuyée d'un tableau nominatif, nous savons exactement ce que nous avons prévu pour chacun de ses comptes du compte 1582 au compte 1588. A l'heure actuelle, à la fin de l'année, vous êtes à 3 342 088 euros pour les provisions sur les ressources humaines. On fait des provisions parce qu'il y a des heures complémentaires par exemple, qui auraient dû être payées en 2017, 2016 voire 2015 et qui ne sont toujours pas payées. On provisionne pour qu'au moment de payer ces heures complémentaires sur un exercice qui n'est pas le bon, on puisse récupérer ensuite cette somme par une reprise de provisions, pour compenser. Ai-je été explicite ? Toutes ces provisions sont toujours à titre de précaution mais elles sont justifiées parce qu'on sait qu'il y a des heures complémentaires qui n'ont pas été payées, qu'il y a des gens qui seront en allocation de retour d'emploi parce qu'on les a embauchées et voilà.

Ensuite il y a un tableau de dépréciations. Les dépréciations sont des corrections de créances qu'on risque de ne pas recouvrer. Les commissaires aux comptes nous demandent de faire des dépréciations pour toutes ces créances que nous risquons de ne pas recouvrer parce que malgré nos relances, elles sont toujours dues. Si nous n'arrivons pas à les recouvrer, elles passeront en admission en non-valeur comme ce que je vous ai présenté tout à l'heure. Elles ne le sont pas encore pour l'instant, on se dit qu'il y a un risque qu'elles ne soient pas recouvrées, nous faisons donc des dépréciations de ces charges. Il y en a pour 487 428 euros sur le pôle Guadeloupe et pour le pôle Martinique il y en a pour 1 888 445 euros. Au total, les dépréciations font 2 375 871 euros (*dernier chiffre en bas de la colonne provision à la fin de l'exercice*). Je vous ai mis à chaque fois l'intitulé dans la colonne « observations », vous savez quel projet est concerné.

Vous avez eu tous les documents nécessaires au vote du compte financier : la balance, tous les états obligatoires GBCP qui sont joints à votre dossier.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – J'ai une question concernant la page 17, le tableau des dépréciations pour le pôle Martinique. Vous avez positionné un certain nombre de provisions surlignées en rouge, s'agit-il des opérations qui concernent le CEREGMIA ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Oui, ça s'annulera, c'est ce que je vous ai expliqué.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – Pourquoi est-ce sur le pôle Martinique ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Nous les avons positionnées sur le pôle Martinique, parce qu'elles avaient été signées par le Conseil Régional de Martinique.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – D'accord.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – En principe, je les ai classées en fonction du bailleur. J'ai mis sur le pôle Guadeloupe, celles qui étaient du bailleur de Guadeloupe ; pareil pour la Martinique.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – Ce serait bien de préciser que le bailleur c'est le Conseil Régional et que ça concerne le CEREGMIA.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Oui, si vous voulez. En principe, vous ne les aurez plus l'année prochaine. Les opérations 2018 vont nettoyer tout cela. Avez-vous d'autres questions ? Si non, je vais laisser la parole au commissaire aux comptes.

**M. Philippe GATTA** (Commissaire aux comptes KPMG) – Nous essaierons également de vous projeter un support pour résumer notre intervention. Sur quoi se basent nos conclusions ? Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous avons rappelé les difficultés de l'établissement et les efforts qui ont été fait par tous les services pour arriver à conclure aujourd'hui, même si le délai réglementaire n'a pu être respecté (avant fin février mais depuis cette année avec le GBCP, le délai a été fixé au 15 mars). Beaucoup d'éléments ont fait que ce délai n'a pu être tenu, j'en rajouterai simplement un dont Mme RINALDO a parlé, c'est le système d'informations qui n'a pas été à la hauteur des évolutions réglementaires mais aussi la GBCP qui ont des impacts. Je trouve dommageable que ce soit le système d'informations qui impacte des traitements comptables et la comptabilité générale. Vous avez fait tellement d'efforts sur la comptabilité générale pour présenter ces comptes depuis notre arrivée c'est à dire 2015, que je trouve dommage que le système d'informations impose ceci. J'espère que ça évoluera favorablement et positivement avec l'outil JEFYCO dans les années futures. Je crois que cela a perturbé énormément les équipes du service financier en termes de budget et les équipes de l'agence comptable en termes d'arrêté des comptes. Egalement, il faut voir le travail qui a été mené – cela a été rappelé tout à l'heure – sur le patrimoine immobilier. Ça a été un travail fastidieux et chronophage pour arriver à intégrer un peu plus de 84 M€ dans le bilan de l'Université. En fait sur ces 84 M€, il a fallu sortir – puisqu'on a une valeur vénale c'est-à-dire une valeur du bâtiment à un instant T – ce que vous aviez déjà engagé par rapport à ces bâtiments les années précédentes. C'est tout un travail qui a été mené et je crois qu'il faut le souligner.

Je vous rappelle l'étendue de nos missions en tant que commissaires aux comptes : nous auditions bien sûr les comptes financiers mais également le process de contrôle interne. A à ce titre-là, vous verrez qu'il y a une réserve sur ce que nous estimons être un contrôle interne insuffisant pour arriver à obtenir une information comptable fiable. C'est le cas des heures complémentaires, j'y reviendrai tout à l'heure.

Notre objectif est de vous apporter à vous administrateurs, mais également à vos financeurs, à l'Etat et auprès de tiers, une assurance raisonnable quant aux comptes qui vous ont été présentés par Mme RINALDO, c'est-à-dire le résultat des opérations d'exercice, un peu plus de 2 740 000 euros, dont une partie est expliquée par des dotations que vous avez reçues en fin d'année. Nous en avons parlé avec

M. SUBITS, il s'agit de 400 000 euros concernant une dotation liée au cyclone Maria mais aussi d'un peu plus d'1 M€ représentant un complément qui vous a été adressé par le Ministère. Je ne suis malheureusement pas sûr que ce soit récurrent chaque année mais ça fait à peu près 2 M€ d'euros, ce qui veut dire malgré tout que l'établissement est à l'équilibre plus, même en enlevant ces 2 M€.

Donc une image fidèle des opérations d'exercice avec le résultat, du patrimoine de l'établissement notamment avec l'intégration du patrimoine immobilier et bien évidemment de la situation financière c'est-à-dire du niveau de trésorerie qui s'élève à un peu plus de 18.5 M€ en fin d'exercice. Nous avons également et ce depuis toujours, l'objectif de vérifier la régularité et la sincérité des principes et des méthodes comptables qui ont beaucoup évolué, qui ont plutôt tendance maintenant à stabiliser. On parle maintenant du compte emploi-temps, des congés payés, des allocations retour à l'emploi, des charges à payer avec une auto-utilisation de ces EJ ou de ces services faits que chaque composante doit maintenant indiquer en fin d'exercice pour générer une charge à payer à la fin de la clôture. Nous avons vérifié tous ces éléments pour pouvoir vous apporter cette assurance raisonnable. Bien évidemment, nous l'avons fait par des moyens de sondages, d'échantillonnages pour justifier ces informations. Nous avons également demandé des confirmations à des tiers, c'est pour nous une source d'information et de validation externe encore plus « justifiable ».

Sur les comptes de cet exercice, rappelons-nous que l'année dernière, nous avons trois réserves (deux en une si vous voulez) avec des heures complémentaires. Vous avez vu les montants dont on parle, au vu du contrôle interne mis en place pour justifier l'exactitude de ces heures complémentaires, il nous est impossible grâce à ce contrôle interne d'en vérifier l'exactitude et l'exhaustivité. Vous comprenez que, face à cette impossibilité d'avoir recours à d'autres méthodes au-delà des contrôles internes, nous émettons une réserve au vu des montants comptabilisés. L'idée est de pouvoir vous accompagner pour lever cette réserve, je crois que nous aurons des chantiers prioritaires sur lesquels il faudra bien sûr vous accompagner, travailler ensemble pour y parvenir au fur et à mesure. Deuxième réserve qui est en partie levée (je dis bien en partie) c'est une réserve qui concernait le patrimoine immobilier et finalement le fléchage du financement qui était lié. Comme vous le disiez, il y a assez peu de patrimoine que vous avez pris sur fonds propres, c'est surtout le patrimoine qui a été construit ou réhabilité qui a été fait à partir de financements (financements Etat, financements Région). L'an dernier, le financement n'était pas intégré, rattaché ou fléché. Cette année, le patrimoine a été intégré pour un peu plus de 84 M€ et le fléchage a été fait en partie. Le fléchage a été fait sur les financements étatiques, par contre il reste tout un travail à mener sur les autres financeurs, hors Etat. C'est ce travail qu'il faudra mener pour lever cette 2<sup>ème</sup> réserve et anticiper pour l'exercice prochain. C'est sur ces deux réserves que nous concluons. Vous voyez que la réserve sur le patrimoine immobilier est levée, vous répondez aussi aux recommandations – c'était un peu plus que des recommandations, c'était un peu plus véhément – du Ministère qui souhaitait que soit intégré la totalité du patrimoine immobilier de ses opérateurs. Vous êtes quasiment un des derniers établissements à passer à la certification, à intégrer ce patrimoine et je crois qu'il faut s'en féliciter. Bien évidemment, cela n'empêche pas que vous, en tant qu'administrateurs, vous ayez une vision, une visibilité de l'ensemble du patrimoine, de son état de vétusté. Je pense qu'il y a des enjeux patrimoniaux à venir (même si vous n'avez pas encore la dévolution) et peut-être des plans pluriannuels... sans parler d'investissement mais au moins des plans pluriannuels de rénovation et de réhabilitation à faire avec les financeurs, tout en sachant que les finances sont contraintes à la fois pour vous en interne sur vos ressources propres et pour l'Etat de manière générale ou la Région.

Si on récapitule : deux réserves dont une sur les heures complémentaires (chantier prioritaire 2018-2019) et l'autre sur le fléchage des financements hors Etat, c'est un point sur lequel nous travaillerons et nous vous accompagnerons dès l'exercice 2018. Cela n'a pas pu se faire, le temps étant trop contraint, les chantiers étaient assez importants pour finaliser ce matin ou dans la nuit, les comptes tels qu'ils vous ont été présentés.

Mme RINALDO a parlé de l'incidence de l'application des normes comptables qui s'appliquent aux établissements publics et de son instruction comptable commune. C'est notamment la suppression du résultat exceptionnel, on estime maintenant que ce qui peut être exceptionnel doit être rattaché à des éléments plus fonctionnels ou opérationnels. Ce résultat exceptionnel a donc été supprimé. Quelques observations relatives à la comptabilisation du patrimoine immobilier, cela allait bien sûr avec la réserve. Voilà ce que nous pouvons vous dire en l'état et par rapport aux comptes au 31 décembre 2017. Ce que nous pouvons attendre, je crois que c'est là-dessus qu'il nous faudra travailler ensemble, c'est un peu les évolutions. On parlait du financement externe de l'actif, il faut peut-être y travailler dès demain ou au moins à la rentrée ; pour les heures complémentaires il s'agira de voir avec vous ce qui peut être mis en place pour apporter ce confort. Quand je parle de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces heures complémentaires, je ne parle pas simplement de l'auditeur externe que nous sommes mais aussi en interne. Il est normal que vous en fassiez dans votre établissement parce que vous avez peut-être moins de souplesse que les établissements de métropole qui peuvent s'arranger avec les établissements plus proches. Je pense qu'il est normal d'avoir un volume certain, par contre il faut apporter ce contrôle interne qui me paraît indispensable à cette fiabilisation. Nous vous émettrons une recommandation où il y a des projets un peu moins prioritaires, il faudra essayer de prioriser ces chantiers et les mener ensemble pour aboutir sur les exercices prochains à une certification sans réserve. Il me semble important que ça puisse être garant et preuve de la fiabilité des comptes et de tous les efforts qui ont pu être menés par l'ensemble des services depuis maintenant trois ans.

Quand j'échange avec Yannick IMBERT qui se trouve à mes côtés, nous nous regardons où nous en étions à notre arrivée en 2015, là où nous en sommes et nous constatons que nous avons dépassé la moitié du chemin, il y a encore un peu de chemin à faire pour lever les derniers points à une certification sans réserve. Je crois qu'il faudra porter toute notre attention (la vôtre et la nôtre) pour pouvoir le faire. Nous émettrons une lettre de recommandation en essayant de mettre ce qui est prioritaire ou non en fonction de notre appréciation, nous la partagerons avec vous et ce sera notre feuille de route pour les prochains exercices. Pour finir, je tenais à souligner l'investissement des différentes équipes. Vous ne vous en rendez peut-être pas toujours compte mais ce travail s'est achevé tardivement pendant le week-end pour pouvoir tenir le délai d'aujourd'hui. C'est le fruit d'un travail collectif de l'ensemble de l'établissement, ça a été tenu même si ça a été repoussé avec de très nombreux chantiers qui ont été ouverts et qui ont demandé beaucoup d'investissement.

C'est sur la base de ce rapport, avec ces deux réserves, que vous pouvez en tant qu'administrateurs approuver ou pas les comptes. N'hésitez pas à nous poser des questions, nous avons essayé de répondre au fur et à mesure de l'intervention de Mme RINALDO. N'hésitez pas, nous sommes à votre disposition – à distance malheureusement cette fois-ci – mais nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup pour toutes ces explications. Il y a deux administrateurs qui voudraient prendre la parole : M. VIRASSAMY, Mme PENCHARD.

**M. Georges VIRASSAMY (PR 972)** – Avant de faire mes quelques observations, j'aimerais dire un mot à Mme RINALDO, j'ai cru comprendre qu'elle allait bientôt nous quitter. J'ai eu quelquefois l'occasion, en termes peut-être un peu vifs mais elle me connaît, de lui faire quelques observations qui soulignent le grand intérêt que je porte à la parfaite exécution du service de l'Etat. Elle que je considère comme étant une excellente comptable, a tenu compte de ces exigences au point où nous sommes en voie de certification. Le travail qu'elle a réalisé doit donc être salué. Je voudrais qu'à son départ, les choses soient claires...

*(Applaudissements)*

... d'où les quelques observations que je voudrais faire au sujet de la présentation du compte financier. Une chose me frappe dans les chiffres, même si je suis très peu familiarisé avec ces chiffres, c'est l'importance de la masse salariale soit 76 %. En réalité, cela signifie que la marge de manœuvre du Président, de son équipe et de l'établissement, est assez limitée. Cela signifie également que si on a conscience de cette limitation de marge de manœuvre, il faut tout faire pour qu'elle soit effective. Il faut vraiment que cette petite marge de manœuvre produise des résultats. Hors, je suis ennuyé lorsque Mme l'agent comptable nous donne encore un chiffre inquiétant en parlant du taux d'exécution en matière d'investissement à savoir 50 %. Nous avons une marge de manœuvre qui est faible, de plus nous ne l'utilisons pas à hauteur de ce qu'il faudrait. Je crois donc que l'une des choses qu'il faudrait faire dans les temps qui viennent, c'est d'identifier très précisément les raisons pour lesquelles cette marge de manœuvre, en ce qui concerne le taux d'exécution, ne correspond pas à ce que nous pourrions souhaiter. Il faut véritablement rechercher les freins, rechercher les éléments qui retardent l'exécution de la consommation de nos moyens pour tâcher d'améliorer ce taux d'exécution.

Concernant les dépréciations, nous avons des créances qu'il faut déprécier. Ce sont des choses qui arrivent dans tout établissement y compris dans les établissements privés, mais ce qui me préoccupe, c'est de savoir quel comportement nous adoptons face à ceux qui sont à l'origine de ces dépréciations. Parce que nous, nous continuons à mener des relations contractuelles avec eux, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de tenir compte des dépréciations qui leur sont imputables pour changer d'attitude, éventuellement pour changer de fournisseurs, pour changer de relations avec ceux qui nous mettent dans ces situations ? Une fois de plus, c'est la marge de manœuvre de l'établissement qui se trouve obérer s'il faut procéder à des dépréciations.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je vous remercie M. VIRASSAMY pour vos compliments, après cinq ans ça fait plaisir. Je rajouterai que les dépréciations ne sont pas tellement du fait des bailleurs, elles sont plutôt du fait de l'Université. C'est l'Université qui ne fait pas les remontées, c'est l'Université qui ne donne pas les éléments. A partir du moment où les chercheurs ne donnent pas les éléments ou ils n'exécutent pas un projet pour lequel ils sont allés chercher des financements, il faut les déprécier parce que nous les avons mis dans la comptabilité. Ce sont surtout les positions de l'Université qui posent problème. C'est ce service convention que je réclame depuis cinq ans, qui n'est pas assez opérationnel, assez investigateur et assez contrôleur c'est-à-dire qu'il faut arrêter de pouvoir dépenser sur des conventions, des choses qui ne sont pas prévues dans les conventions. Tant que l'on ne mettra pas un frein, il y aura une hémorragie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Mme PENCHARD.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – Je suis quand même préoccupée par ces provisions et ces dépréciations. Je les trouve vraiment importantes donc je considère qu'il y a un travail à faire pour différencier ce qui relève peut-être des erreurs de l'Université, de manière à se donner les moyens de les corriger. Vous avez donné l'exemple des titres qui sont supérieurs à la justification, ce sont des choses que l'on peut corriger. D'un autre côté, je ne voudrais pas qu'il y ait aussi la solution de facilité. Avec tout le respect que je porte aux commissaires aux comptes et d'une manière générale aux comptables publics, puisque je gère une collectivité, j'ai remarqué qu'il y a une tendance à vouloir inscrire de plus en plus des créances irrécouvrables, un peu pour nettoyer, pour apurer le comptes et lorsqu'on regarde de plus près, je ne vous ai rien dit mais lorsqu'on enlève une créance du port autonome de la Guadeloupe par exemple... il se peut qu'il y ait une erreur de l'Université mais si c'est un problème de financement, il n'y en a aucun car il y a un autre administrateur. La Ville de Pointe-à-Pitre est membre, le Port a des recettes et de plus, il a un excédent en trésorerie. Je me dis que cet argent pourrait entrer

dans les caisses de l'Université. Il faut vraiment faire un travail là-dessus pour que ce ne soit pas une solution de facilité parce que lorsque nous, collectivités publiques, nous n'honorons pas nos créances, dans bien des cas on nous fait des mandatements d'office et nous n'avons pas le choix, nous sommes bien obligés d'honorer. Je ne connais pas les procédures, faut-il que nous ayons un cabinet avec un juriste ? Je ne sais pas mais je pense qu'il ne faut pas annuler simplement par une écriture comptable. Est-il possible de faire le ménage dans tout cela ? C'est ma 1<sup>ère</sup> question.

Deuxièmement, au niveau de l'investissement, l'Université est-elle aujourd'hui en capacité d'engager ? A-t-elle les ressources en interne pour suivre ces questions qui concernent l'investissement parce que ce sont des vrais métiers ? Quant à la masse salariale, elle ne me choque pas trop en tant que telle puisqu'une université c'est avant tout du personnel, ce sont des chercheurs... bien évidemment ce qui importe c'est de regarder le ratio par rapport à d'autres universités, comment nous nous situons sur une moyenne nationale ou une université de taille équivalente. Pour comparer, il faut toujours que l'on ait quelques références, de manière à apprécier. En revanche, pour ce qui est de l'investissement, nous n'avons peut-être pas les ressources pour accompagner ces programmes d'investissement voulus par l'université, pour avancer et faire en sorte que ce soit une réalité. Cela se traduit au niveau des comptes parce que l'excédent c'est très bien en tant qu'écriture comptable, mais pour moi une bonne gestion ne correspond pas forcément à un excédent important. Ça peut vouloir dire que nous n'avons pas su utiliser et ça peut quelquefois se retourner contre nous parce que le fait de n'avoir pas utilisé, de ne pas avoir de taux d'exécution importants, il est très difficile après de pouvoir solliciter des subventions ou des aides de la tutelle. Il faut donc trouver le bon équilibre qui consiste à la fois à ne pas mettre en péril la structure du point de vue budgétaire mais en même temps il faut pouvoir consommer, ce qui est un signe de bonne gestion parce qu'on utilise les fonds. Voilà ce que je voulais dire.

Mme RINALDO, cela fait cinq ans que vous êtes là, à chaque fois que vous avez fait une présentation, elle avait un caractère synthétique qui permettait à des gens qui ne maîtrisent pas parfaitement la comptabilité publique, de suivre parfaitement les propos qui sont les vôtres. A ce titre, je voulais vous féliciter pour vos présentations.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Merci Madame. Je répondrai à deux choses. Concernant les dépréciations, je vous prie de croire qu'avant de les présenter, nous avons fait des relances, des recherches. C'est vrai que ce sont souvent des choses qui ont été titrées en double, il faut maintenant les déprécier. Ce n'est qu'après recherches que nous les mettons en dépréciation. Nous avons fait des tas de relances, nous les avons souvent faites en double, mes procédures sont nombreuses. Vous avez vu dans les admissions en non-valeur, le nombre de courriers, de lettres recommandées, de saisies d'huissier... je suis même allée jusqu'à la saisine de la Chambre Régionale des Comptes. Je fais toutes les procédures qui sont possibles. Il y a maintenant la créance simplifiée mais je crois que le port autonome était en double, c'est peut-être pour cela que vous l'avez vu. Nous ne passons pas en dépréciation sans avoir fait toutes les recherches, d'abord parce qu'il y a de la responsabilité du comptable. Le comptable est responsable du recouvrement, s'il ne prouve pas qu'il a pris toutes les mesures pour mettre en dépréciation, le juge des comptes se posera des questions. Je tiens à jouir d'une retraite tranquille donc dans la mesure du possible, j'ai fait toutes les recherches. Par ailleurs, vous avez indiqué que le fait d'avoir un bon résultat n'est pas forcément une bonne chose, mais comme l'a dit M. GATTA, ce résultat est dû à deux subventions qui sont arrivées en décembre que nous n'avons donc pas pu mettre au budget. Quand vous avez 2 M€ qui arrivent le 10 décembre... donc en réalité, notre résultat n'est que de 700 000 euros environ.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. MOLINIE puis Mme Cécile BERTIN.

**M. Jack MOLINIE** (*V/P délégué à la répartition des moyens*) – Sur les admissions en non-valeur, j'étais déjà inquiet parce que c'est moi qui ai fait cette campagne de mesures concernant le port autonome. Nous avons eu une stagiaire venant de chez eux donc j'étais sûr que nous avons été payés mais j'avais un doute là-dessus. La deuxième chose c'est le suivi des conventions, la remontée des dépenses. C'est vrai que nous avons de gros défauts, il y a un mélange des genres qui posait problème. En réalité, ce sont les composantes qui aidaient à gérer les conventions avec l'obligation de gérer à la fois des dépenses pédagogiques et des dépenses de recherche et de conventions qui faisait qu'ils arrivaient difficilement à s'en sortir à la fin avec des remontées qui soient assez propres et à faire le contrôle sur les dépenses. C'est vrai qu'avant de faire un bon de commande, il faut vérifier que cette dépense peut vraiment être imputée à cette convention et les composantes n'avaient pas le temps. A l'arrivée de l'équipe, nous avons proposé de mettre en place des cellules d'appui aux conventions qui soient des cellules polaires et que ce contrôle sur chaque dépense de chaque convention puisse être effectif. Il reste à y mettre tout le personnel nécessaire, à prendre des personnels dans les composantes puisque nous n'avons pas pléthore de personnels et à réaffecter les personnels des pôles sur les tâches, qui seraient des tâches de contrôle et aussi de suivi. C'est un peu le chantier sur les conventions auquel nous nous sommes attelés avec le vice-président M. ZAHÍBO, pour essayer de voir sur chaque pôle comment développer ces cellules afin qu'elles soient de vraies cellules d'aide au montage des dossiers mais aussi de contrôle et de suivi de dépenses et afin d'être un peu plus performant pour que l'Université perde moins d'argent. Je le dis clairement, c'est ainsi que nous essayons de faire les choses.

Le deuxième point revient après la réserve de nos commissaires aux comptes. Nous avons commencé à mettre en œuvre une nouvelle procédure d'urbanisation complète au travers de la DSIN. La question s'est posée de savoir comment les Doyens pourront valider le contrôle permettant de savoir que les heures ont été faites, que l'enseignant était présent face aux étudiants. Nous avons proposé quelques solutions grâce à des logiciels qui aideront à faire une gestion plus linéaire, plus efficace et avec un peu plus de rigueur. Nous demanderons à nos collègues de veiller au choix des vacataires, au fait qu'ils soient amenés à commencer des cours alors qu'ils n'en n'ont pas le droit car ils n'ont pas tous les éléments requis pour pouvoir être vacataire. Il faut que nous fassions une police entre nous, que nous soyons plus rigoureux, cela nous aidera ainsi à ne pas trainer des heures de 2015, 2016, voire des années précédentes, à ne pas trainer des situations impossibles à régler pour certaines parce que les gens ont fait des cours alors qu'ils n'avaient le droit de le faire. Nous trainons des problèmes qui déboucheront à terme sur des recours en justice pour payer. Nous envisageons une réactualisation de la GASE qui commence à dater et qui ne tient pas compte de tous les éléments des dernières années, des obligations vis-à-vis des recrutements des vacataires et de la gestion des heures complémentaires. Tout cela pour dire que le chantier est en cours, nous sommes conscients des dysfonctionnements, mais 3 M€ d'euros d'heures complémentaires, cela nous semble vraiment beaucoup trop. Il y aura donc beaucoup plus de contrôles, le contrôle n'est pas une question de défaut de confiance vis-à-vis des collègues mais il faut être très rigoureux entre nous, il y a des choses qui ne vont pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Mme Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je voulais vous remercier au nom de toute ma faculté et de tous mes collègues pour la gestion très pointilleuse qui a été la vôtre. J'utilise volontairement ce terme de « pointilleux » car cela vous a été quelquefois reproché, mais je pense au contraire que c'est un élément extrêmement positif qui nous a permis – pas avec un coup de baguette magique mais à force de travail – de nous retrouver à flot et de pouvoir repartir du bon pied (du moins nous l'espérons tous) pour pouvoir avancer car nous savons bien que la dimension financière est le nerf de la guerre et que tout ce que nous pourrions faire à côté pour changer nos maquettes ou pour améliorer d'autres éléments, ne peut se faire sans cet élément financier. Très sincèrement, je tiens à vous remercier.

Comme la plupart des autres personnes ici, j'avais beaucoup d'interrogations et d'inquiétude sur les dépréciations... un peu sur la marge de manœuvre qui nous reste pour essayer de nous améliorer encore. Etant donné que dans les tableaux qui nous sont présentés, il y a à chaque fois des éléments qui relèvent du CEREGMIA et que nous ne savons pas exactement si c'est cela ou pas, serait-il possible d'avoir un calcul à part pour tout ce qui relève du CEREGMIA, pour voir réellement ce qui nous reste des autres dépréciations, et voir ce que nous pouvons faire, où nous avons « péché », comment nous pourrions faire pour nous améliorer de façon plus précise par rapport aux autres dépréciations, par rapport à notre conduite commune ; savoir où nous en sommes pour que dès l'année prochaine, les comparatifs aient réellement avancé en ce sens.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Dans le tableau des dépréciations, ce sont les grosses sommes pour le CEREGMIA, pour toutes les autres sommes, vous avez le fléchage en face. Vous avez le nom de la convention, vous pouvez savoir exactement. De toute façon en 2018, ce sera nettoyé sur la comptabilité. Une fois que le CA aura été voté, toutes ces dépréciations seront passées, elles vont s'annuler donc vous ne les verrez plus.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. DELACOURT puis Mme FRANCOIS-AUGRAIN.

**M. Philippe DELACOURT** (*Rectorat GPE 971*) – Je me joins au concert de louanges adressées à Mme l'agent comptable, nous avons effectivement des résultats appréciables. Je voudrais insister sur ce qu'a évoqué Mme RINALDO, les commissaires aux comptes ainsi que M. MOLINIE sur les heures complémentaires et la réserve émise à ce sujet et faire le lien avec les propos liminaires du Président. Lorsque vous avez évoqué l'accréditation, vous avez bien évoqué le côté soutenabilité. Bien évidemment, cela participe pleinement puisqu'ont été soulignées les dépenses qui sont faites en masse salariale sur ces aspects. Je voudrais également insister sur le fait que vos efforts pour maîtriser, pour contrôler les dépenses en matière d'heures complémentaires doivent se faire dans un cadre de contrôle interne – pas simplement des efforts de bonne gestion – mais dans le cadre réglementaire qui est imposé. La carte des risques doit être établi, il y a un plan d'actions qui doit être formalisé et bien évidemment une évaluation du processus donc bien entrer dans ce cadre sinon vous risquez d'avoir des efforts intenses mais peut-être pas à la mesure des résultats attendus. Il y a véritablement quelque chose qui réglementairement doit être mis en place avec les facteurs de risques qui sont les signaux majeurs... bien évidemment la masse salariale en fait partie, il n'y a pas que les heures complémentaires. Il faut bien regarder l'ensemble de la carte des risques pour l'Université et ordonnancer vos efforts dans ce type de processus. Les Rectorats – je regarde mon homologue de Martinique – vous assisteront si besoin est en termes de procédures.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une dernière remarque. Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle Martinique*) – Ce n'est pas une question. Je voudrais très officiellement, Mme RINALDO, vous remercier et vous féliciter pour le travail que vous avez réalisé au sein de notre établissement et singulièrement mes remerciements pour le pôle Martinique que je représente aujourd'hui. Je voudrais souligner la qualité des relations que nous avons pu avoir avec vous, au nom de tous les services administratifs et financiers de ce pôle. Tous les retours que j'ai de mes agents sont des retours très positifs sur le travail effectué et surtout sur l'investissement sans faille que vous avez eu ainsi que votre grande disponibilité. Nos échanges ont quelquefois été vifs mais ont toujours été francs et transparents. En cela, je veux souligner la personne que vous êtes, une personne extrêmement rigoureuse mais également pleine d'attention pour l'ensemble des services et des personnes, vraiment cette qualité et cette relation humaine que vous avez su restituer. On a coutume de dire que l'on sait ce que l'on perd mais que l'on ne sait pas ce que l'on gagne. En tout cas, je peux vous

dire que je sais... nous savons sur le pôle Martinique ce que nous perdons. Je vous souhaite le meilleur pour la suite.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme RINALDO, vous souhaitez répondre ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – C'est vrai que j'ai eu beaucoup d'échanges avec tous, aussi bien sur le pôle Guadeloupe que sur le pôle Martinique. J'ai essayé de vous écouter, ce n'est pas toujours évident car nous n'allons pas toujours dans le même sens mais vous avez tous essayé d'appliquer les règles. Vous avez tous compris – c'est vrai qu'auparavant il n'y avait pas tellement de marchés publics – vous avez tous essayé de rentrer dans les cadres puisque vous ne les connaissiez pas, on ne vous avait jamais dit qu'il y avait des procédures, vous ne connaissiez pas les textes donc c'est vrai que je vous ai amené ce côté juridique qui est parfois un peu contraignant mais c'est ainsi que vous pourrez mieux gérer votre établissement parce qu'en réalité quand vous respectez les règles et que vous êtes dans la transparence, la gestion est facile. C'est quand on ne respecte pas les règles et que l'on n'applique pas la transparence que cela amène des conflits, que cela amène des incompréhensions. En tant qu'agent comptable, j'ai toujours essayé d'être le plus transparent possible, j'ai géré de multiples établissements sur les trois pôles et je puis vous dire que la transparence a évité beaucoup de conflits. J'espère que vous irez dans ce sens, ça lèvera beaucoup de tensions. Nous sommes tous là pour travailler ensemble, il n'y a pas de guerre entre la Guadeloupe et la Martinique, nous avons chacun des spécificités, il faut se comprendre et il faut se parler.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Mme NELLA, dernière remarque.

**Mme Aurélie NELLA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je m'associe à toutes les félicitations qui vous ont été adressées, Mme RINALDO. Je voudrais souligner la rigueur du travail et la collaboration qu'il y a eu entre la Collectivité de Martinique et l'Université des Antilles avec le pôle Martinique, sur le suivi des conventions. Celles qui sont indiquées dans le tableau relèvent du CEREGMIA, même si elles ne sont pas spécifiées, les noms sont évocateurs puisqu'ils figuraient dans le rapport de la Cour des Comptes et concernaient de mémoire plutôt les conventions liées aux fonds européens. En ce qui concerne les conventions relatives aux fonds Région et désormais Collectivité Territoriale de Martinique, il y a un travail d'apurement qui a été fait et qui remonte aux conventions signées dès 2012 pour bien retracer la gestion de ces fonds qui ont permis de déterminer que l'Université n'avait pas justifié d'un certain nombre de dépenses et qu'il y avait ce travail d'apurement à faire. C'est ce qui me permet de faire un clin d'œil à ce qu'a dit M. MOLINIE sur l'importance de cette cellule d'appui aux projets. Il me semble que nous en avons parlé au dernier Conseil d'Administration, cette cellule s'avère nécessaire parce que le travail à effectuer dans le domaine est important et l'Université gagnerait à pouvoir mobiliser les financements qui sont disponibles. C'est le travail que nous essayons de faire en bonne concertation, il faudrait que l'Université soit outillée à cet effet. M. le Président, nous vous faisons confiance à ce niveau, nous pensons pouvoir compter sur vous.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup, merci Mme NELLA. Je voudrais, à ce stade de notre Conseil d'Administration, remercier Mme RINALDO ainsi que nos commissaires aux comptes pour ce travail qui a été fait. C'est vrai que je vous ai demandé d'accélérer à la fin parce que nous avons besoin de nous imprégner avant de venir à cette réunion ce matin. C'est vrai que cela a été un peu difficile pour vous mais c'était nécessaire pour nous. C'est un travail bien fait et qui est facile à lire. Comme l'ont dit certains, même si nous n'avons pas une grande culture comptable, nous avons pu suivre ce que vous avez dit et bien comprendre où vous souhaitiez aller. Il est vrai que nous avons quelques soucis dans l'établissement, nous n'avons pas suffisamment d'outils de contrôle interne. Nous essayons d'y remédier, nous avons mis en place cette cellule d'appui à la recherche qui va, au moins en partie, gérer les conventions. Nous avons également voté un quota d'heures complémentaires et malgré les outils

informatiques que nous pourrions mettre en place, je demanderai aux Doyens et aux Vice/présidents de pôles de s'intéresser à ce type de problème. On ne peut pas faire confiance uniquement aux logiciels, il faut aussi faire confiance aux personnes qui gèrent ces logiciels. C'est très important, vous savez que la réponse est fonction des informations que vous faites entrer dans le logiciel. Si les informations sont entrées correctement et au fil de l'eau, nous pourrions espérer avoir des réponses tel que nous le souhaitons. Pour favoriser ce travail, nous avons commencé à mettre en place cette Direction des Systèmes d'Information. Vous savez que nous avons fait cette préfiguration, il y a un vote qui a été fait, le recrutement du Directeur de ce Système d'Information est en cours mais il faut malheureusement que nous attendions quelques mois avant d'avoir ce directeur qui ne pourra pas prendre ses fonctions avant la mi-novembre, date à laquelle les catégories A arrivent en poste. Pendant un certain temps, nous ne pourrions avoir cette DSIN comme nous le souhaitons. J'espère vraiment que d'ici l'an prochain, toutes les cellules de contrôle seront en place. Nous pourrions peut-être ainsi apporter plus de réponses aux remarques faites aujourd'hui par l'agent comptable et les commissaires aux comptes et ne pas avoir les deux réserves qui ont été listées aujourd'hui. Les réserves sur les heures complémentaires sont faites depuis des années. En ce qui me concerne, je ne trouve pas normal que pour les mêmes formations nous ayons une augmentation des heures complémentaires d'une année sur l'autre. Je pense qu'il y a un véritable problème qui ne se situe pas uniquement au niveau de la surveillance, il faudrait savoir si nous payons uniquement les heures complémentaires de cette année ou si nous avons payé des heures complémentaires des années antérieures. J'estime que nous avons fait quelques efforts, j'ai demandé aux Doyens et aux V/P pôles de faire des efforts et je trouve que les heures complémentaires sont encore trop importantes.

Au moment où nous allons changer d'offre de formation, je m'adresse vraiment aux porteurs de projets, aux Doyens, à tous ceux qui gravitent autour de cette offre de formation en leur demandant de faire extrêmement attention à cette offre. Plus on mettra des formations, plus on augmentera les heures complémentaires. Certains me disent qu'il faut demander des moyens, mais dans un 1<sup>ier</sup> temps je pense qu'il faut faire avec ce que nous avons et espérer peut-être avoir un budget supplémentaire. Pour l'instant, nous ne savons pas si le Ministère ira dans le même sens que nous. Nous avons eu une subvention de plus cette année parce que nous avons monté des dossiers, nous avons fait des dossiers en urgence mais nous les avons faits. Concernant la subvention du Ministère, là aussi c'était un travail en amont qui nous a permis d'avoir ces subventions mais comme disaient les deux commissaires aux comptes, ce n'est pas sûr que nous ayons les mêmes choses l'année prochaine. Il nous appartient maintenant de travailler avec ce que nous avons pour que notre offre de formation soit la plus adaptée possible à nos besoins, aux besoins de nos étudiants, en local mais aussi pour le national et l'international. Nous formons des étudiants pour qu'une partie soit insérée chez nous mais vous savez très bien que notre tissu économique n'est pas suffisant pour accueillir l'ensemble de nos étudiants qui deviennent des professionnels, il faut que nous les formions aussi pour leur donner la possibilité de partir continuer leurs études ailleurs. En fonction de leur orientation, ils peuvent vouloir bouger pour se former ou pour s'insérer.

Nous avons donc deux réserves : la réserve sur les heures complémentaires qui remonte à quelques années, ça fera partie de mes obligations cette année de tout mettre en œuvre pour que ces heures soient suivies, que notre contrôle interne soit suffisamment efficace pour éviter tout dérapage. Je serai extrêmement vigilant – je le dis en face d'un Vice-président de pôle et de certains collègues qui ont un lien avec l'offre de formation – je serai extrêmement vigilant et il y aura un nombre d'heures complémentaires au niveau de chaque pôle. J'ai demandé au Vice-présidents de les répartir aux bons endroits et de les suivre. Concernant le fléchage du financement, là aussi nous n'avons pas suffisamment de contrôles internes. Il nous appartient de réfléchir à ce que nous devons mettre en place pour mieux répartir le financement, mieux le flécher. Je souhaite pouvoir dire le contraire l'an prochain – les commissaires aux comptes seront certainement là – dire que les deux réserves ont été levées parce que

nous aurons travaillé en amont, nous avons écouté Mme RINALDO et les deux commissaires aux comptes, nous avons mis en place les outils nécessaires pour améliorer nos comptes.

J'adresse mes remerciements à Mme RINALDO pour le travail colossal qu'elle a effectué – même si j'ai eu quelquefois à me fâcher parce que je n'avais pas les documents en temps et en heure – je sais à quel point vous êtes pointilleuse, je sais aussi que j'ai eu à vous faire des remarques mais c'est normal, ce sont les remarques d'un Président qui a besoin de chiffres, qui a besoin d'une réactivité plus que l'administrateur qui vous écoute aujourd'hui. Tout était fait de façon respectueuse, j'espère vraiment que vous continuerez à vivre. Vous savez que le départ à la retraite n'est pas une fin mais une autre vie quelquefois encore plus dense que celle que vous avez déjà vécue. Avant de terminer, je vous demanderai de voter le compte financier.

## VOTE DU COMPTE FINANCIER



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation du compte financier 2017 certifié (moins deux réserves dont une sur les heures complémentaires (chantier prioritaire 2018-2019) et l'autre sur le fléchage des financements hors Etat) | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 2         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>25</b> |

Le compte financier est voté à l'unanimité moins deux abstentions.  
Merci beaucoup. Il faut aussi voter les résultats de l'exercice net comptable (page 5).

## VOTE DES RESULTATS DE L'EXERCICE NET COMPTABLE



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation des résultats de l'exercice net comptable | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 2         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>25</b> |

Merci beaucoup. Félicitations à l'agent comptable et à nos commissaires aux comptes.

**M. Philippe GATTA** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – M. le Président nous vous remercions et vous souhaitons une bonne continuation pour vos Conseils d'Administration. A très bientôt. Merci aux administrateurs.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour le point suivant, je vais passer la parole à M. le DGS.

#### **4- AFFAIRES JURIDIQUES : ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018**

---

**M. Bruno MALHEY** (DGS) – C’est une redite puisque que ce point était inscrit au Conseil d’Administration précédent. La loi nous oblige dans le cadre des élections professionnelles et par rapport à la composition de nos comités techniques, dès lors qu’il s’agit d’un établissement public, de tenir compte de la représentation d’hommes et de femmes dans le personnel du dit établissement. L’obligation consiste à acter la population qui se répartit en hommes et en femmes au 1<sup>er</sup> janvier de cette année civile. Ensuite, il y a une obligation de moyens – je dis bien de moyens et pas de résultats – pour s’approcher de cette représentation au sein de l’établissement, lors des élections professionnelles.

Il s’agit simplement d’acter qu’il y avait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 1180 agents qui se répartissent en 627 femmes et 553 hommes ce qui nous donne une proportionnalité de 53% pour 47%.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions sur la proportion de femmes et d’hommes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ? Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (VIP Pôle Martinique) – Le chiffre qui nous est donné représente-t-il les agents statutaires et contractuels ou uniquement les agents statutaires ?

**M. Bruno MALHEY** (DGS) – Les agents statutaires uniquement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons passer au vote.

#### **VOTE**



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation de la répartition hommes / femmes (57%/43%) dans la perspective des élections professionnelles du 06 décembre 2018 | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>27</b> |

## 5- RESSOURCES HUMAINES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez le calendrier de fermeture de l'établissement. Si ce calendrier est voté, il sera distribué très rapidement au niveau des pôles pour éviter que l'établissement ne soit ouvert pendant les jours de fermeture. Il ne faudrait pas que certaines composantes ouvrent en dehors de cette période.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*VP Pôle Martinique*) – Il convient de distinguer ce qui relève de la pédagogie, de l'enseignement et ce qui relève de la recherche parce que les contraintes ne sont pas les mêmes. Je pense que c'est un débat à ouvrir parce que, comme vous le savez, sur les Sciences expérimentales par exemple (*domaine que vous connaissez bien*) il est difficile de se caler sur des périodes de fermeture et d'ouverture d'établissements telles qu'elles sont votées et qui sont plutôt une nécessité dans le domaine de la pédagogie. Je pense que c'est important de soulever ce problème parce que quand on a des programmes de recherche e cours, il n'est pas envisageable de les arrêter à un moment donné pour les reprendre, ce n'est pas possible.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce n'est pas le cas. Nous avons l'habitude de donner des autorisations chaque année pour entrer sur les campus. Nous faisons la même chose chaque année mais je ne voudrais pas que l'on dise aujourd'hui que l'établissement est ouvert et que tout le monde vienne faire sa recherche normalement comme d'habitude. Il y a un problème de sécurité au niveau de l'établissement, si tous les chercheurs entrent sans autorisation dans un établissement qui est censé être fermé et qu'il se passe quelque chose dans les laboratoires, nous ne le saurons pas. Il est très important qu'il y ait des autorisations pour pénétrer dans l'établissement aux heures de fermeture.

**M. Jack MOLINIE** (*VP délégué aux affaires financières*) – Juste pour rappeler qu'en matière de recherche, on ne peut pas arrêter donc les établissements continuent à fonctionner. On demande des autorisations de présence individuelles – je rappelle qu'il appartient à chacun de demander individuellement à être présent dans le laboratoire – qui sont accordées. A partir de là, on sait qui était autorisé à être présent au moment de la fermeture. Mais là, il s'agit de fermer l'établissement à certaines périodes de congés. Si l'établissement est ouvert, on peut astreindre le personnel pour des raisons de service. Lorsque l'établissement est fermé on ne peut pas astreindre le personnel à venir dans l'établissement, en dehors de certains personnels informatiques qui ont des astreintes particulières de fonctionnement en continu.

**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*VP Pôle Martinique*) – Je crois qu'il serait intéressant de repréciser tous ces éléments dans le cadre d'une note parce que j'ai parlé des Sciences mais il existe également d'autres spécialités pour lesquelles on peut constater, dans le cadre de la recherche, des présences de personnes pas forcément avec des autorisations.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est un peu dommage parce qu'une fois que l'établissement est fermé, si vous y pénétrez et qu'il vous arrive quelque chose, nous ne le saurons pas. Si vous êtes enfermée dans un bâtiment, on ne le sait pas et il y va de ma responsabilité. Il faut absolument que ce soit des autorisations nominatives. Nous allons voter sur le calendrier de fermeture de l'établissement.

## VOTE



|   |                           |    |
|---|---------------------------|----|
| Approbation du calendrier de fermeture et des congés des personnels 2018/2019 | Ne prend pas part au vote | 0  |
|   | Abstention                |    |
|   | Contre                    | 0  |
|   | Pour                      | 27 |

Le calendrier de fermeture de l'établissement est approuvé à l'unanimité des voix.

Merci beaucoup. Nous allons passer aux questions diverses.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Concernant l'accréditation et « Parcoursup », je pense, Mme Cécile BERTIN, que nous avons apporté de nombreuses informations à votre questionnement. Je ne sais pas encore quelles sont les questions que vous souhaitez soulever, compte tenu de ce que nous avons dit en propos liminaires et les informations apportées par M. GERARDIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Comme je l'ai dit, il me semble que l'accréditation et « Parcoursup » sont des points capitaux pour notre établissement. Nous en avons d'ailleurs parlé à trois reprises au cours de ce CA, c'est pour cela qu'il me semblait normal que ce soit un point de l'ordre du jour. En questions diverses, j'ai deux questions principales. Je les ai déjà posées par voie de mail mais je n'ai pas eu de réponse ce qui explique que je les pose à nouveau car j'ai plusieurs collègues qui sont en attente. Suite au fait que vous nous avez transmis deux courriers M. le Président, d'abord un 1<sup>er</sup> courrier puis un amendement de ce 1<sup>er</sup> courrier où vous nous donniez des indications « possibles », sur les choix qui seraient faits ou pourraient être faits pour l'offre de formation à venir notamment pour ce qui est des éléments qui seront mis en ligne. C'est important parce que dans certaines composantes, ça concerne de nombreux diplômes. Je rappelle que c'est quelque chose qui nous avait été demandé, on nous a instamment demandé de mettre énormément d'éléments en ligne. Certains ont été au-delà des éléments et ont mis des diplômes entiers en ligne et il y a maintenant un courrier par lequel vous nous dites qu'à priori ça n'ouvrirait pas pour la rentrée à venir. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans d'autres instances, en tout cas je n'ai pas vu cette discussion au niveau du CA, je ne sais donc pas ce qu'il en est pour la date d'application et la validité de ce document mais ça pose quand même un élément concret pour certaines formations pour la rentrée. Si ces éléments en ligne n'ouvrent pas, qu'est-ce qu'il y aura à la place ? Il y a par exemple des Masters qui sont concernés, nous savons bien qu'il est important d'avoir une Licence mais d'autant plus le Master qui est la représentativité du point de vue de la recherche. Si ces Masters en ligne ne peuvent pas ouvrir, est-ce à dire que nous allons continuer avec l'ancienne formule, l'ancienne maquette pour ces Masters et qu'ils resteront en présentiel une année, le temps que les choses se mettent en ligne ou est-ce à dire qu'il n'y aura pas de Masters du tout pour ces formations, ce qui serait quelque chose de très grave ? C'est un des questionnements que l'on m'avait demandé de faire remonter et que je tiens à vous présenter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Posez toutes vos questions, je vous répondrai une fois pour toutes.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Dans ce dernier mail que nous avons reçu hier et qui nous a été envoyé par l'équipe qui s'occupe de l'accréditation, il nous a été demandé de renvoyer des maquettes. La question est : que faut-il renvoyer exactement ? Qu'est-ce qui est rentré en machine puisque normalement lorsqu'il y a eu des modifications... beaucoup de choses ont bougé depuis le mois de janvier mais ce n'est pas repassé dans les différents conseils. Quelle est la validité de ces éléments que nous sommes en train de rentrer ou que nous allons peut-être rentrer en machine alors qu'ils n'ont pas été revalidés dans les différents conseils ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour la 1<sup>ère</sup> question, nous avons eu une longue discussion le 11 mai lors d'une réunion à laquelle étaient conviés les Vice-présidents de pôles, les Doyens et les porteurs de projets. Après cette longue discussion, je me suis rendu compte qu'il y avait des blocages. Je suis très surpris aujourd'hui de vous entendre dire que vous avez vraiment envie d'ouvrir vos cours en ligne car il y a eu beaucoup de questions sur la façon dont vous serez payés, le temps que vous n'avez pas pour préparer vos cours etc. Pour toutes ces questions, j'ai réagi différemment. Je vous laisse la possibilité de faire autrement. J'ai dit que les investissements pédagogiques sur les ressources en ligne porteraient majoritairement la mise à jour des cours parce qu'il y a des cours qui sont déjà en ligne. Il y a des enseignants et des enseignants chercheurs qui font déjà leurs cours en ligne, ce sera une mise à jour et le tutorat se fera à partir de ces cours qui sont en ligne. Vous avez l'habitude du tutorat, la mise à jour des cours nous la connaissons déjà dans la mesure où y a des cours en ligne qui fonctionnent depuis un certain nombre d'années. Tout ce que je demande aujourd'hui c'est de ne pas me dire que l'on veut du temps pour préparer son cours tel que cela devrait se faire. Une pédagogie en ligne, n'est pas comparable au fait d'aller déposer des éléments sur un produit quelconque. Quand vous organisez un cours à mettre en ligne, il y a tout un scénario à faire. Là, vous n'aurez pas le temps de le faire. Par contre, si vous avez l'habitude de déposer des cours en ligne et d'assurer le tutorat après, je n'y vois pas d'inconvénient. J'ai dit « majoritairement », je n'ai pas dit « uniquement ». J'ai laissé une large ouverture. Par contre, si vous prenez la décision de mettre en ligne, vous prenez vos responsabilités. Ne venez pas me dire après que vous n'avez pas le temps de construire vos cours, de faire vos scénarios afin que votre cours soit bien compris par vos étudiants. Je vous ai laissé une large ouverture. Nous allons très prochainement réfléchir avec les Vice-présidents de CFVU, nous ferons des propositions au CAC qui votera pour les référentiels relatifs aux cours qui seront mis en ligne.

Concernant votre 2<sup>ème</sup> question relative aux maquettes. Je sais très bien qu'il y a des parties de cours qui sont identiques d'une maquette à l'autre. J'ai demandé à ce que l'on puisse mutualiser. Je rappelle que l'accréditation ne voit pas les maquettes, l'accréditation c'est la soutenabilité. Je ne vois donc pas pourquoi les maquettes posent problème. Une fois que nous aurons fini les navettes avec le Ministère, le document final passera devant la CFVU pour avis puis au niveau du CAC, ceci avant le 10 juillet. Je dirai même le plus tôt possible, dès que nous aurons l'information du Ministère, je commencerai la navette avec les équipes. Une dernière question Mme Cécile BERTIN.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Ce n'est pas une question, c'est juste pour répondre par rapport aux éléments que vous venez d'apporter et pour lesquels je vous remercie. Pour ce qui est du 1<sup>er</sup> point, ça fait plus d'un an – puisque notre accréditation a été repoussée d'un an afin de l'améliorer – que des demandes avaient été faites à plusieurs niveaux pour aider à la mise en place des scénarios, des cours en ligne etc. Nous n'avons jamais eu de réponse sur ce point, ce qui est dommage car nous arrivons maintenant au moment où il faut passer sans avoir eu de réponse. Entretemps, nous avons reçu un 1<sup>er</sup> courrier de votre part puis un 2<sup>ème</sup> qui a nuancé le propos mais qui a quand même créé une inquiétude. Nous verrons ce qui aura été décidé avec le Ministère et

ce qu'il en sera. Si jamais quelque chose peut ouvrir en ligne, vous m'avez dit « vous prenez la décision, vous prenez vos responsabilités ». Je verrai avec les collègues, nous en discuterons mais ma question est : si ça n'ouvre pas en ligne, est-ce que ça peut ouvrir en année de transition comme c'était prévu jusqu'ici, comme c'est le cas depuis sept ans ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne sais pas quelles sont les formations qui seront accréditées. Vous savez que l'accréditation ne signifie pas l'ouverture. La formation peut être accréditée sans que je n'aie la capacité de l'ouvrir parce que c'est une formation en ligne et que nous n'avons pas les outils nécessaires pour ouvrir. Dans ce cas, nous pouvons ouvrir l'année suivante, rien ne nous empêche de le faire. Il n'y a pas d'obligation à ouvrir une formation en septembre alors que nous allons signer l'accréditation le 10 juillet.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai bien compris M. le Président mais sans savoir quelles seront les formations qui seront touchées directement... je reviens sur les Masters qui sont des éléments importants. Il ne s'agit pas de Masters nouveaux qui auraient été créés mais de filières, je peux citer par exemple le créole et l'histoire qui sont des filières traditionnelles que nous avons ici. Pour ces formations, si pour X raisons la ligne ne pouvait pas être retenue, est-ce que des collègues pourraient ouvrir le Master avec l'ancienne maquette en attendant un an, le temps que les choses avancent ? Ce serait simplement pour permettre la perdurance des formations, pour éviter qu'il n'y ait de coupure.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je prendrai la décision, une fois que j'aurai l'offre de formation car je ne connais pas les réponses du Ministère, j'ignore ce qui sera accrédité, je ne peux pas aller au-devant des réponses du Ministère. Comme je l'ai dit, si c'est une formation qui était prévue en ligne et qu'on ne peut pas l'ouvrir, l'ouverture se fera l'année suivante, le temps de mettre en place des outils pour pouvoir valider. Je rappelle que nous avons tous beaucoup de travail au niveau de l'Université. Si les comptes ont été votés aujourd'hui, si vous avez cette subvention supplémentaire c'est au prix de beaucoup de travail. Vous avez bien compris que nous avons nettement amélioré le fonctionnement de l'Université, ce qui veut dire que tous les collègues ont travaillé. C'est valable pour les composantes également, l'administration n'est pas la seule à travailler, la gouvernance non plus. Nous devons tous travailler surtout pour les heures complémentaires, à votre niveau aussi, au niveau des composantes. Ce n'est pas le Président qui le fera, c'est également vous qui allez faire à votre niveau. Concernant les formations, vous dites que ce ne sont pas des Masters nouveaux, je suis d'accord peut-être pour quelques-uns. Je voudrais que les administrateurs sachent que nous sommes partis de 17 Masters (ancienne offre de formation) pour arriver à 28 Masters – vous me direz que certaines spécialités sont devenues des mentions – donc plus de Masters que de Licences. Nous sommes passés de 20 à 24 Licences, de 10 Licences professionnelles à 20 Licences professionnelles. A un moment donné, il faudrait quand même que nous réfléchissions pour savoir où nous amenons l'établissement... dans le mur, droit dans le mur si nous ouvrons toutes les formations demandées. Les résultats que nous avons cette année, nous ne les aurons pas l'an prochain. Je rappelle aussi que certains établissements sont en redressement, j'en veux pour preuve l'université Paul SABATIER de Toulouse qui est au retour à l'équilibre avec un gel des primes, un gel des campagnes de recrutement. Vous voyez que c'est dès maintenant qu'il faut essayer de faire des efforts, au moment de mettre en place l'offre de formation. Il faut que chacun de nous soit conscient des problèmes que nous sommes en train de générer. Alors même que l'on nous dit que nous avons trop d'heures complémentaires, nous sommes en train d'en générer d'autres. Je ne dirai pas plus que ce que j'ai dit, si vous estimez que je peux apporter plus posez votre question mais si c'est pour que je fasse la même réponse, ce n'est pas la peine.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – C'est juste pour répondre par rapport à ce que vous avez dit sur le 2<sup>ème</sup> point. Nous savons tous la différence entre une

habilitation et une accréditation. Nous savons bien que pour le Ministère nous n'avons pas envoyé les maquettes, il n'empêche que nous sommes dans un système universitaire et que les maquettes sur lesquelles nous avons travaillé doivent être validées par les différents conseils pour être reconnues. Il se trouve que nous avons été amenés à faire des transformations sur beaucoup de maquettes dans des conditions un peu rapides et que maintenant on nous demande officiellement de donner ces maquettes pour les faire rentrer dans un système « officiel » je dirai, alors que certaines ont été modifiées sans avoir été revalidées. J'attire simplement l'attention de votre établissement pour que les choses se fassent bien et que nous n'ayons pas des maquettes qui n'aient pas été revalidées, surtout que certaines ont peut-être été retravaillées par une personne et pas par une équipe. Je faisais cette remarque simplement pour préserver le fonctionnement universitaire de notre établissement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup. Nous passons au point suivant : la mission « hygiène et sécurité ». Mme FRANCOIS-HAUGRIN, pouvez-vous poser votre question ?

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle Martinique) – Je souhaitais apporter les éléments qui m'amèneront à poser cette question. Au Conseil d'Administration du 24 avril 2018, nous avons voté la création d'une charge de mission hygiène et sécurité qui précisait que le chargé de mission remplirait la fonction de conseiller de prévention, qu'il serait notamment amené à coordonner et à animer les réseaux des assistants de prévention, à mettre en œuvre les mesures correctrices et de contrôle en matière d'hygiène et de sécurité, à respecter la réglementation et les décisions au niveau de l'établissement ou de ses instances. Lors des échanges que nous avons eus, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'un personnel de l'Université qui s'était investi depuis de nombreuses années sans que son investissement ne soit valorisé. Il s'agissait donc de reconnaître cet investissement dans le cadre de la charge de mission qui précise les missions attribuées. Suite à ce vote, le Vice-président du pôle Guadeloupe et moi-même avons reçu le 14 mai dernier, un courriel de M. le DGS qui nous informe qu'une mise en concurrence a été réalisée pour pérenniser et asseoir les actions en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre des obligations réglementaires de notre établissement, qu'une entreprise a été retenue et qu'un ingénieur HSE a commencé ses missions au sein de notre établissement le 02 mai 2018. Cette personne s'est rapprochée de moi par courriel pour me demander à venir sur le pôle afin de découvrir le site et les équipes. Je me suis donc rapprochée de la personne pour laquelle la charge de mission était normalement prévue afin de comprendre l'articulation et mettre en œuvre avec elle l'organisation de la venue de cet ingénieur qui nous a été présenté par courriel. La personne concernée ne savait pas qu'une société avait été retenue, qu'il y avait un préventeur alors que c'est cette personne qui pour le moment gère l'hygiène et la sécurité sur le pôle. Elle n'a toujours pas reçu l'arrêté de charge de mission. Je souhaite que soit clarifiée la notion de charge de mission, que nous soyons bien d'accord et que nous sachions bien si cette charge de mission est donc prévue pour un personnel que nous avons tous identifié (*c'est dit très précisément, il n'y a donc pas de doute sur la personne concernée*). D'autre part, j'aimerais comprendre et que soit clarifié l'articulation entre cette personne qui est missionnée pour réaliser le fonctionnement en matière d'hygiène et de sécurité de l'établissement et cette nouvelle société qui a été positionnée dans le cadre d'une mise en concurrence qui a abouti au choix de cette structure avec une personne identifiée qui se présente aujourd'hui comme l'ingénieur hygiène et sécurité de l'Université des Antilles.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a deux réponses à vous donner. La 1<sup>ère</sup> consiste à dire que nous avons donné une mission à quelqu'un de la Martinique qui assurait cette mission depuis très longtemps. Nous valorisons cette personne en lui donnant une charge de mission votée. Si elle n'a pas reçu son arrêté, il faudrait le lui envoyer, M. le DGS. La 2<sup>ème</sup> chose, c'est que nous n'avons pas d'ingénieur hygiène et sécurité. Je crois qu'il faut supprimer le mot « ingénieur », c'est un responsable hygiène sécurité qui n'a pas du tout les mêmes missions que l'autre personne qui se trouve sur le pôle. Je laisserai au DGS le soin de vous décrire la mission par rapport à celle de la personne qui se trouve sur le pôle Martinique.

**M. Bruno MALHEY (DGS)** – Comme souvent dans ce genre d’imbroglio, les causes et les conséquences se confondent : on a stoppé l’information parce que les remontées négatives avaient commencé et qu’il était devenu préférable de s’expliquer avant de communiquer ; mais l’absence de communication a amplifié les bruits de fond. Pour faire simple, comme l’a rappelé M. Le Président, il existe une équipe constituée de 3 personnes qui interviennent dans le domaine HSE au sein de l’établissement, à raison d’un responsable par pôle, coordonnés par la chargée de mission évoquée et dont l’arrêté devrait lui parvenir très prochainement. Parce que c’est un domaine complexe, avec des obligations lourdes pour l’établissement et mettant directement en cause la responsabilité du Président, il a été décidé de faire appel à un prestataire privé qui, en lien avec l’équipe interne, aura pour mission de conseiller la gouvernance quant à la mise en œuvre desdites obligations légales et réglementaires, et de proposer un plan d’actions à mener à court, moyen et long termes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci. Question de M. Montauban

????????????????

**M. le Président Eustase JANKY** – M. le DGS, je vous rends la parole pour répondre à une autre question diverses, posée par M. Gérardin, concernant l’organisation des marchés publics. Pouvez-vous préciser votre question, M. Gérardin ?

**M. Frédéric GERARDIN** – Depuis un certain temps, il m’est rapporté que ce secteur est en souffrance, avec toutes les conséquences de non renouvellement des marchés publics que cela peut avoir pour l’établissement.

**M. Bruno MALHEY (DGS)** – M. Gérardin s’inquiète à raison de la situation : nous ne pouvons hélas que constater un dysfonctionnement continu dans ce domaine, lié tout d’abord à la faiblesse du personnel dédié : un seul agent de catégorie C s’occupe de la commande publique de l’établissement, et fait valoir régulièrement, et à juste titre que, outre une charge de travail importante, la responsabilité de ce type d’activité est un peu lourde à gérer.

**M. Frédéric GERARDIN** – Effectivement : un seul agent de catégorie C pour gérer les marchés publics de l’établissement, ce n’est pas normal.

**M. Bruno MALHEY (DGS)** – Elle déplore en outre un manque de reconnaissance face à cette situation qui perdure depuis plusieurs années, et cela se traduit parfois par une démotivation qui peut aller jusqu’à des absences répétées pour des raisons de santé.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** – Si cette personne est méritante, ce qui semble être le cas, il faudrait peut-être envisager une promotion, comme forme de reconnaissance.

**M. Frédéric GERARDIN** – ça ne règlera pas le problème d’effectif.

**M. Bruno MALHEY (DGS)** – Cependant, face à l’urgence du renouvellement de certains marchés, il a fallu trouver des palliatifs. D’aucuns autour de cette table savent que je me suis personnellement investi,

ainsi d'ailleurs que MM Haral et Subits ici présents, pour faire en sorte que les avenants soient signés et les cahiers des charges des nouveaux marchés rédigés. Mais ce n'est qu'un pis-aller. M. Gérardin a raison de le rappeler : l'établissement devrait être doté d'un personnel qualifié pour un domaine qui est stratégique pour le fonctionnement quotidien des pôles et composantes et potentiellement pourvoyeur de contentieux. Face à l'absence de poste vacant susceptible d'accueillir un tel personnel, de catégorie A ou B, le recours au privé est actuellement envisagé.